

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1177(XXXVI) v

Original : anglais

**RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITE SUR LA
SUPERVISION ET LA COORDINATION GENERALES DES QUESTIONS
BUDGETAIRES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
ET DES EXPERTS DU F15**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844/512622
Website: www.au.int

FI26152 – 133/29/24

**RÉUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
(COREP) SUR LA SUPERVISION ET LA
COORDINATION GÉNÉRALE DES QUESTIONS
BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET
ADMINISTRATIVES (SCGQBFA) ET DES EXPERTS
DU COMITÉ MINISTÉRIEL F15
23-25 SEPTEMBRE 2019
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Original : English

RAPPORT CONSOLIDÉ

**RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA SUPERVISION ET LA
COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES
ET ADMINISTRATIVES
23-25 SEPTEMBRE 2019**

A. INTRODUCTION

1. La quatrième réunion conjointe du Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur la Supervision et la Coordination générale des Questions budgétaires, financières et administratives (SCGQBFA) et des Experts du Comité des 15 ministres des Finances (F-15) s'est tenue du 23 au 25 septembre 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie), sous la présidence de S.E. M. Lazare Makayat Safouesse, représentant permanent de la République du Congo et président du Sous-comité SCGQBFA.

B. PARTICIPATION

2. La réunion a été présidée par Son Excellence M. Lazare Makayat Safouesse, ambassadeur de la République du Congo près l'Éthiopie et représentant auprès de l'UA et de la CEA.

3. Ont pris part à la réunion les États membres suivants :

- | | | | |
|--------|----------------------------------------|----------|-------------------------------|
| i. | Algérie | | |
| ii. | Angola | xxiv. | Mali |
| iii. | Bénin | xxv. | Maurice |
| iv. | Botswana | xxvi. | Maroc |
| v. | Burkina Faso | xxvii. | Mauritanie |
| vi. | Burundi | xxviii. | Mozambique |
| vii. | Cameroun | xxix. | Namibie |
| viii. | République
centrafricaine | xxx. | Niger |
| ix. | Tchad | xxxii. | République arabe
sahraouie |
| x. | Comores | | démocratique |
| xi. | Congo | | |
| xii. | Côte d'Ivoire | xxxiii. | Sénégal |
| xiii. | République
démocratique du
Congo | xxxiv. | Afrique du Sud |
| | | xxxv. | Soudan |
| xiv. | Djibouti | xxxvi. | Tanzanie |
| xv. | Guinée Équatoriale | xxxvii. | Togo |
| xvi. | Éthiopie | xxxviii. | Ouganda |
| xvii. | Égypte | xxxix. | Zambie |
| xviii. | Eswatini | xl. | Zimbabwe |
| xix. | Gambie | | |
| xx. | Gabon | | |
| xxi. | Ghana | | |
| xxii. | Kenya | | |
| xxiii. | Lesotho | | |

Panel technique du Comité des F15

Afrique australe : Afrique du Sud

Afrique de l'Est : Éthiopie

Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria

Afrique centrale : Tchad, Congo

Afrique du Nord : Égypte, Algérie, Maroc

C. ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour de la réunion conjointe a été adopté sans amendements ainsi qu'il suit :

- a. Allocution d'ouverture du président du Sous-comité SCGQBFA
- b. Allocution de bienvenue de la Commission de l'UA
- c. Adoption du projet d'ordre du jour
- d. Examen des demandes urgentes de budgets supplémentaires
- e. Examen des rapports du consultant sur les taux de change préférentiels appliqués dans les bureaux de Bruxelles et de Genève
- f. Examen du rapport des experts sur les recrutements
- g. Examen du projet de matrice de mise en œuvre des décisions relatives aux questions administratives et financières
- h. Examen du rapport semestriel 2019 sur la mise en œuvre des programmes et l'exécution du budget
- i. Examen des demandes de budgets supplémentaires des départements et des organes
- j. Examen du calendrier des réunions conjointes du Sous-comité SCGQBFA et du Groupe des F15 au titre de l'année 2019
- k. Date, budget et lieu de la retraite prévue en octobre, consacrée à la révision des Statut et Règlement du personnel de l'UA ainsi que du Règlement financier de l'UA
- l. Adoption de la date proposée pour la retraite conjointe du Sous-comité SCGQBFA et du MAEP au Cap en Afrique du Sud

- m. Examen du projet de rapport de la réunion conjointe

D. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Allocution d'ouverture du président du Sous-comité SCGQBFA

5. Le Président du Sous-comité sur la Supervision et la Coordination générale des Questions budgétaires, financières et administratives (SCGQBFA), Son Excellence M. Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur de la République du Congo près l'Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et des membres prenant part à la réunion conjointe. Il a signalé et salué la présence des experts techniques du Groupe des F15, du président du COREP, l'Ambassadeur Osama Abdel Khaleq de la République arabe d'Égypte près l'Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, des représentants permanents des bureaux de représentation de l'UA à Genève et à Bruxelles, de deux représentants de l'équipe des dix experts sur les recrutements ainsi que du consultant pour l'étude sur les taux de change préférentiels.

6. Il a porté à la connaissance des participants que de nombreuses questions en suspens figuraient à l'ordre du jour et devaient être abordées avant le prochain Sommet, et ce, dans le délai départi. Il a apprécié les efforts consentis par tous pour assurer le bon déroulement de la réunion.

Allocution de bienvenue de la Commission de l'UA

7. Au nom du Président de la Commission, le Vice-directeur de Cabinet du Bureau du Vice-président de la Commission a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres et des participants, les a rassurés du soutien de la Commission et leur a souhaité de délibérations fructueuses. Il a souligné les bonnes relations de travail existant entre la Commission et les deux entités de la Réunion conjointe.

ACTES

E. POINT 3: DEMANDES URGENTES DE BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES POUR:

- a) ***La mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA)***

8. Le président a informé les participants que le point avait été examiné et approuvé par le COREP en raison de l'urgence de la question et de la nécessité d'une intervention urgente. Le budget supplémentaire approuvé s'élevait à **3 807 306 dollars EU**, à financer par réaffectation de ressources du budget approuvé 2019. Ce point a été présenté à titre d'information uniquement

9. La Réunion conjointe **A PRIS NOTE** du rapport.

b) *La conduite d'une vérification juricomptable et de performance indépendante de la Commission de l'Union africaine et le soutien aux activités du Conseil des auditeurs externes (CdAE)*

10. Ce point a été présenté par un représentant du Bureau de l'Audit interne. Le représentant a expliqué que cette demande était conforme aux décisions du Conseil exécutif référencées **EX.CL/Dec.1057 (XXXV) et EX.CL/Dec.1069 (XXXV)** de la 35^e session ordinaire tenue en juillet 2019 à Niamey (Niger). Un budget supplémentaire de **500 000 dollars EU** a été présenté pour examen.

Commentaires et observations des États membres

11. La Réunion conjointe,

- 1) a cherché à savoir si la demande du Conseil des Auditeurs externes (CdAE) s'inscrivait dans le cadre des activités régulières dudit bureau;
- 2) a souhaité obtenir la ventilation du budget sollicité, ainsi que des renseignements sur la source de financement;
- 3) a souhaité savoir si l'annonce pour le recrutement du cabinet indépendant avait été déjà publiée et par quels canaux médiatiques.

Réponses de la Commission:

- 1) Le représentant de la Commission a donné lecture de ladite ventilation du budget demandé, en portant à l'attention de la réunion conjointe qu'elle est fondée sur des missions antérieures effectuées par des cabinets d'audit.
- 2) La mission constituait une activité supplémentaire du plan de travail annuel approuvé du Conseil.
- 3) L'appel d'offres a été publié à la fois sur les sites web de l'UA et de l'ONU et la date de clôture a été fixée au 18 octobre 2019.
- 4) La demande était censée être financée sur le Fonds de réserve de l'UA.

Recommandations de la Réunion conjointe:

- i) Un montant de **450 000 dollars EU** pour soutenir les activités à entreprendre dans le cadre de la mission de vérification juricomptable et de performance indépendante de la Commission de l'Union africaine.
- ii) Un montant de **50 000 dollars** pour soutenir la mission d'enquête sur des membres du personnel qui ont quitté la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans des circonstances ambiguës et élaborer un rapport à

soumettre aux organes décisionnaires conformément à la décision **EX.CL/Dec.1031 (XXXIV)** du Conseil exécutif.

- iii) La Réunion conjointe doit procéder à l'examen des résultats de la mission de vérification juricomptable et de performance indépendante, ainsi qu'à l'examen des résultats de la mission d'enquête menée sur les membres du personnel ayant quitté la Cour dans des circonstances ambiguës.
- iv) Le budget supplémentaire demandé doit être financé sur le Fonds de réserve de l'UA.

c) *Le déploiement d'une équipe de dix experts en Recrutement (R10)*

12. Un représentant de la Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines (DAGRH) a présenté un budget supplémentaire de **134 624,70 dollars EU**. Il a porté à la connaissance de la réunion que le déploiement initial des experts en recrutement avait été prévu par réaffectation de ressources du budget 2019.

13. La demande vise à couvrir les réunions prévues en octobre, novembre et décembre 2019. Toutefois, à l'issue des délibérations, il a été relevé que la demande n'était pas alignée sur le plan de travail proposé et, par conséquent, la réunion conjointe a demandé à la Commission, en collaboration avec les experts, de présenter un budget révisé.

14. À l'issue de consultations approfondies, un budget révisé de **525 099 dollars EU** a été présenté et recommandé pour adoption par le COREP.

15. La Réunion conjointe :

- i) a remarqué que la Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines (DAGRH) avait identifié des ressources non utilisées dans son budget 2019 approuvé et qu'elle a procédé à une réaffectation de ces ressources dans le cadre du financement du déploiement initial des experts;
- ii) a recommandé de financer la demande sur le Fonds de réserve de l'UA.

F. POINT 4: Examen du rapport du consultant sur les taux de change préférentiels appliqués dans les Bureaux de Genève et de Bruxelles

16. Le consultant chargé de l'étude sur les taux de change préférentiels a présenté son rapport assorti des résultats et des conclusions y relatifs, conformément au mandat conféré en vertu de la décision du Conseil exécutif **EX.CL/Dec.1057 (XXXV)**.

17. Les recommandations ci-après ont été formulées dans le rapport du consultant:

- i) Une réduction de cinquante pour cent (50 %) du taux de change préférentiel actuellement appliqué au personnel des bureaux de l'UA à Genève et à Bruxelles, en guise de mesure palliative, dans l'attente d'une révision globale de la Politique de Rémunération de l'UA en 2020 et de l'élaboration d'approches plus dynamiques de gestion de la volatilité des taux de change.
- ii) La création d'un mécanisme de protection contre les pertes futures en monnaie locale d'une valeur supérieure à la réduction de 50 % du taux de change préférentiel.
- iii) Une révision globale et intégrale de la Politique de Rémunération de l'UA, laquelle tiendra compte, entre autres éléments, du coût de la vie et des variations des taux de change.
- iv) Le taux de change préférentiel ne doit plus être appliqué pour le personnel nouvellement recruté.
- v) Le retrait du mécanisme de taux de change préférentiel est susceptible de produire un impact significatif sur le personnel local de la catégorie GSB, lequel ne disposerait dorénavant que du salaire de base d'Addis-Abeba et de l'indemnité spéciale. L'application d'une telle mesure positionnerait ces niveaux, à chaque lieu d'affectation, à 50 % ou en deçà de la rémunération correspondante aux Nations Unies.
 - a) Afin de maintenir les postes du personnel de la catégorie GSB recruté localement, il a été recommandé d'augmenter l'indemnité spéciale à un point tel que la rémunération totale dans les deux lieux d'affectation équivaldraient à 75 % de la rémunération à des niveaux ou postes correspondants aux Nations Unies. Une telle mesure se traduirait par le versement d'une indemnité spéciale révisée de 43 924 dollars EU pour Bruxelles et **de 57 598 dollars EU** pour Genève.

Commentaires et observations de la Réunion conjointe:

- i) La Réunion conjointe a suggéré de procéder à une suppression immédiate et complète du mécanisme de taux de change préférentiel qui, selon l'analyse et les chiffres présentés par le consultant, a introduit une distorsion dans le cadre de rémunération de l'UA et a fait son temps, et qui ne s'avère par conséquent plus nécessaire.
- ii) La Réunion conjointe a suggéré d'adopter les recommandations figurant dans le rapport du consultant.
- iii) La Réunion conjointe a été préconisée d'adopter une approche circonspecte et holistique, comprenant notamment un examen des implications de la réduction de taux proposée pour chaque membre du personnel, en tenant compte des fonctions de représentation incombant aux chefs de mission

respectifs et de tenir des consultations ultérieures avec le Conseil juridique afin de déterminer les implications juridiques.

- iv) Le taux de change préférentiel ne constituait pas une composante de la politique de rémunération de l'UA, mais il a été mis en place comme une mesure de protection des salaires contre les fluctuations monétaires entre le Dollar EU, l'Euro et le Franc suisse.
- v) Même avec une réduction de 50 %, des distorsions subsisteraient dans la politique de rémunération.
- vi) Les discussions sur les taux de change préférentiels ont débuté il y a longtemps. Même s'il est supprimé, les salaires des deux bureaux resteront comparables à ceux des Nations Unies et demeureront plus élevés que ceux des membres du personnel des bureaux de l'UA, y compris les bureaux de New York et de Washington.
- vii) Étant donné que chaque organisation dispose de ses propres règles et règlements, seule l'Association du Personnel doit être autorisée à être le porte-parole du personnel, mais pas le membre du personnel concerné en tant qu'individu.
- viii) Eu égard aux fonctions de représentation assumées par les chefs de bureau en dehors du Siège de l'UA, il devrait exister un moyen de fournir un logement officiel à ces représentants.
- ix) Les États membres de l'UA ne disposent sans doute pas de la même capacité financière que les États membres de l'ONU.
- x) Le taux de change préférentiel était censé être calculé sur le salaire de base et non sur le salaire brut, lequel comprend l'indemnité de logement ou l'indemnité pour frais d'études.
- xi) La politique générale de rémunération de l'UA fera sans doute l'objet d'une révision en 2020, et à cette occasion, les questions en suspens afférentes aux allocations de logement et pour frais d'études pour les bureaux de Genève et de Bruxelles seront traitées.

Réponses du consultant:

- i) Tout dépendait des conditions de vie dans les deux lieux d'affectation. Le consultant a fait référence au montant de l'indemnité de logement versée par rapport au loyer réel payé dans deux lieux d'affectation.
- ii) Afin de ne pas mettre le personnel dans une situation de précarité, l'indemnité de logement ne doit pas être supprimée, comme dans un certain nombre de cas aux Nations Unies.

- iii) Il a été demandé à la Commission de mener une étude sur les rémunérations afin de ne pas se laisser enfermer dans le même dilemme qu'elle se trouve actuellement.
- iv) En ce qui concerne le personnel de la catégorie GSB, il existe des lois locales dans les deux lieux d'affectation, à savoir Genève et Bruxelles, obligeant les employeurs à payer le salaire minimum établi.

La Réunion conjointe a formulé la recommandation suivante:

18. En raison de l'absence de consensus et de la divergence d'opinions exprimée ci-dessus, la réunion conjointe a renvoyé la question à un examen plus approfondi et à la décision du COREP.

G. POINT 5: Examen du rapport des experts sur les recrutements

19. Le président du Comité des experts sur les Recrutements (R10) a présenté le rapport initial, assorti de recommandations et d'un plan de travail visant à remédier aux faiblesses du système de recrutement actuel.

20. Le Président du Comité d'experts, Dr Galal, a souligné que les améliorations apportées au recrutement ces dernières années par la Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines ont été essentiellement mécaniques, car le système des recrutements continuait de souffrir d'un manque de personnel requis et d'un processus de recrutement extrêmement complexe. De plus, ces défis avaient été accentués par la dépendance exclusive de l'Union d'une structure obsolète.

21. Il a ensuite mentionné l'objectif principal de ce déploiement, la portée des travaux et les résultats escomptés consistant en l'élaboration de quatre documents d'orientation, d'un plan de travail, d'une approche et d'une méthodologie. Il a également présenté les conclusions auxquelles le comité est parvenu, lesquelles sont réparties en deux catégories étroitement liées, à savoir : les faiblesses liées aux processus et procédures, d'une part et les faiblesses liées à la gouvernance, d'autre part. Il a en outre souligné que si les facteurs critiques de succès identifiés n'étaient pas mis en œuvre, le projet courrait le risque de devenir inefficace. Il a par ailleurs présenté à la réunion la voie à suivre proposée assortie de mesures à court, moyen et long terme. Le plan d'action, présenté par le représentant des experts, contenait les propositions suivantes :

- i) la tenue de trois réunions ultérieures des experts;
- ii) une formation technique sur le nouveau système à dispenser par les experts à 60 à 70 membres du personnel de la Commission en novembre;

- iii) la mise en œuvre du nouveau système de recrutement à partir de novembre 2019 jusqu'en juin 2020;
- iv) une évaluation en avril 2020 du système qui serait mis en place;
- v) l'acquisition du nouveau module SAP en janvier 2020;
- vi) la mise en place d'une nouvelle batterie psychométrique en février 2020;
- vii) une série de renforcement des capacités pour garantir que seules les personnes certifiées seront membres du panel en juin 2020.

Commentaires et observations des États membres

22. La Réunion conjointe :

- i) a pris note avec satisfaction du rapport initial de l'équipe d'experts et a recommandé au COREP d'adopter le plan de travail proposé assorti des amendements et des révisions proposés par la Réunion conjointe ;
- ii) a félicité les experts pour la qualité du rapport initial et a demandé à la Commission de soutenir leurs travaux ;
- iii) a sollicité des éclaircissements sur le point de savoir si la demande de budget supplémentaire peut être satisfaite dans les limites du budget approuvé 2019 ;
- iv) a sollicité des éclaircissements sur les motivations de la proposition de levée du moratoire sur les recrutements du Directeur de la Direction AGRH et du Chef de la Division GRH ;
- v) a informé les experts que la décision sur le moratoire ne pouvait être levée que par le Conseil exécutif ;
- vi) a sollicité des éclaircissements sur le rôle de l'APROB, étant donné qu'il y avait des questions liées au recrutement ;
- vii) a rappelé qu'aucune décision n'avait été prise, faisant référence à la structure de Maputo la considérant comme étant obsolète ;
- viii) a fait observer que le principe de la parité hommes-femmes et de la répartition géographique équitable doit être pris en compte dans le rapport ;
- ix) a fait remarquer que la refonte du système doit garantir la mise en œuvre du système de quotas ;

- x) a sollicité des éclaircissements sur la question de savoir si le système SAP existant serait modernisé et perfectionné ou si un tout nouveau système sera acquis ;
- xi) a demandé aux experts de formuler des recommandations sur d'éventuelles lacunes relevées dans les Statut et Règlement du Personnel (SRP) en vigueur pour examen ;
- xii) a fait savoir que les propositions figurant dans le rapport final des experts seront examinées par les organes délibérants avant leur adoption par le Conseil exécutif ;
- xiii) a remarqué que le rapport n'a pas apporté de solutions aux défis identifiés ;
- xiv) a demandé à l'équipe d'experts d'élaborer des orientations et des lignes directrices à présenter aux organes décisionnaires ;
- xv) a souligné Il s'avérait nécessaire d'établir un mécanisme d'information et de communication avec les organes décisionnaires de l'UA ;
- xvi) a sollicité des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le système de recrutement actuel de l'UA est inefficace ;
- xvii) a fait remarquer que le travail des consultants doit tenir compte du développement de la carrière du personnel, ouvrant ainsi des perspectives de mobilité, de renforcement des capacités et de formation.

23. Le président de la réunion conjointe a informé les participants et les membres que la décision du Conseil exécutif n'impose pas aux États membres déployant des experts de prendre en charge les coûts des experts, mais plutôt que ces derniers doivent être pris en charge par l'UA. Il a en outre informé la réunion que le mandat des experts était prévu dans la décision du Conseil exécutif qui a autorisé leur déploiement.

Recommandations de la Réunion conjointe :

- i) La Réunion conjointe a demandé à la Commission de fournir tout le soutien nécessaire pour faciliter le travail des experts indépendants sur la question des recrutements, conformément au plan de travail révisé recommandé.
- ii) La Réunion conjointe a derechef demandé à la Commission d'élaborer un plan de travail s'étendant jusqu'en février 2020, et a souligné que d'autres activités après février 2020 doivent être soumises à l'examen des organes décisionnaires.

H. POINT 6: Examen du projet de matrice de mise en œuvre des décisions relatives aux questions administratives et financières

24. Le point a été présenté par un représentant de la Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines, qui a informé la réunion que la matrice avait tenu compte de toutes les décisions du Conseil exécutif et de la Conférence de juin 2018 à juillet 2019.

25. Il a en outre informé la réunion conjointe que les décisions figurant dans la Matrice ne concernaient que les questions administratives, budgétaires et financières.

Commentaires et observations des États membres :

26. La Réunion conjointe :

- i) a fait observer que les décisions issues de la session extraordinaire de novembre 2018 ne figuraient pas dans la Matrice; d'où la nécessité de procéder à la révision de cette dernière;
- ii) a souhaité s'enquérir de l'état d'avancement de l'audit des paiements en suspens relatifs à l'Algérie, au Sénégal et à l'Ouganda pour inclusion sur la liste des dettes de l'UA;
- iii) a demandé qu'une référence ou allusion soit faite aux « Réformes » dans les décisions relatives au Fonds pour la paix;
- iv) a cherché à s'enquérir de la situation du Fonds de réserve;
- v) a souhaité savoir si le consultant a présenté son rapport sur les implications financières, juridiques et structurelles dans le cadre de l'ouverture du bureau de Pékin;
- vi) a demandé que le rapport sur les quotas soit communiqué régulièrement aux États membres. Le dernier rapport a été transmis en juin 2019.

Réponses de la Commission:

27. L'audit des dettes de l'Algérie, du Sénégal et de l'Ouganda était en cours et s'achèverait en octobre 2019.

- i. Les décisions des sessions extraordinaires de novembre 2018 seraient incluses et distribuées lors de la prochaine réunion.
- ii. Il n'y avait plus de double versement au Fonds pour la paix.
- iii. Les activités actuelles d'opérations de soutien de la paix étaient financées par des partenaires en raison des conditions imposées au Fonds pour la paix reconstitué.

- iv. La présentation tardive du dernier rapport sur les quotas était due à la nécessité de consolider les soumissions des organes afin de donner un aperçu global.
- v. Le système de quotas était basé sur le Barème des Contributions et s'applique aux membres du personnel de la catégorie professionnelle de la CUA. Quant aux organes, ils sont censés fixer les quotas en fonction de l'effectif de la structure.
- vi. La Commission attend le rapport de l'équipe de la mission qui s'est rendue au bureau de Pékin.
- vii. Le solde en espèces / bancaire du Fonds de réserve était de 42 millions de dollars EU au 24 septembre 2019.

I. POINT 7: Examen du rapport semestriel 2019 sur la mise en œuvre des programmes (Rapport sommaire)

28. Une représentante de la Direction de la Planification stratégique, Suivi, Évaluation et Mobilisation des Ressources (SPPMERM) a présenté le rapport sur les résultats semestriels 2019. Elle a mis en exergue des problématiques clés dans les domaines suivants: la définition des terminologies clés citées dans le rapport; le centre d'intérêt du rapport, les projets prévus, les résultats et le nombre d'activités; les tendances des taux moyens d'exécution technique et financière; certaines réalisations clés à fin juin 2019; les progrès de la mise en œuvre de certains projets phares; la conformité en termes de rapports; les principaux défis de mise en œuvre et des recommandations.

Commentaires et observations des États membres :

29. La Réunion conjointe a formulé des commentaires et observations aussi bien généraux que spécifiques sur le rapport ainsi qu'il suit :

- i) Un écart important a été noté entre les taux d'exécution technique et financière entre les départements ; à cet égard, des éclaircissements ont été sollicités sur la méthode utilisée pour le calcul de ces taux.
- ii) Le taux d'exécution comparé aux taux précédents en 2018 et 2017, respectivement, devrait être indiqué, ainsi que par rapport au budget initial et au budget révisé.
- iii) Le rapport doit inclure la performance réalisée l'année précédente par rapport à l'année en cours.
- iv) Les taux de performance n'ont pas été indiqués dans tous les domaines de la Commission et des Organes, et il n'y avait aucune indication de résultats de

performance tangibles ni de la manière dont la performance pourrait être suivie.

- v) Le rapport n'a pas fourni une évaluation circonstanciée des performances de chaque département et organe, mais plutôt un aperçu général des performances de l'organisation. En conséquence, les problèmes énumérés dans le rapport ne sont pas spécifiques.
- vi) Le faible taux d'exécution des opérations de soutien de la paix a constitué une source de préoccupation majeure, étant donné que l'UA s'était fixé pour objectif de « Faire Taire les Armes à feu d'ici à l'an 2020. »
- vii) Des préoccupations ont été exprimées à l'égard des départements et des organes de l'UA n'ayant pas soumis leurs rapports, tels que la ZLEA, un projet phare de la Commission. Comme il s'agissait d'une question récurrente, la Commission a été chargée d'expliquer les mesures prises pour mettre fin à cette pratique.
- viii) Des éclaircissements ont été sollicités sur les performances de la Commission en matière de recouvrement des recettes, de mobilisation de ressources et de leur gestion.
- ix) La méthodologie de rédaction des rapports de performance doit être améliorée. Les rapports doivent faire mention des lacunes par département, des défis spécifiques rencontrés par chaque département plutôt que des défis généraux liés à la mise en œuvre, et indiquer les projets clés non mis en œuvre et la voie à suivre.
- x) Par rapport aux exercices précédents, les encaissements des contributions des États membres se sont améliorés. Ce qui signifie que des ressources ont été rendues disponibles aux départements et aux organes pour s'acquitter de leurs mandats respectifs. Par conséquent, un faible taux d'exécution du budget peut être imputable à une budgétisation excessive, à des contraintes de capacités, notamment au manque de compétences requises et de compétences de gestion pour gérer divers projets, ainsi qu'à une bureaucratie interne qui entraîne des retards dans le décaissement des fonds.
- xi) La Commission doit veiller à la cohérence des chiffres dans les différentes sections du rapport.
- xii) Dans certains cas, les défis signalés dans le rapport ne reflètent pas la réalité sur le terrain. À titre d'exemple, l'Institut de l'Eau et de l'Énergie de l'Université panafricaine en Algérie avait reçu des fonds suffisants pour la mise en œuvre d'un projet. Cependant, le contrat avec l'entreprise identifiée n'avait pas encore été signé.

- xiii) S'agissant de la mise en œuvre du prélèvement de 0,2 %, le rapport devait fournir davantage de détails et de précisions sur le fait que 45 % des États membres de l'Union africaine se trouvaient à différents stades de la mise en œuvre de la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec. 605 (XXVII) sur le financement de l'Union.
- xiv) Un changement de paradigme s'impose en vue de l'établissement de rapports axés sur les résultats par rapport aux objectifs prévus.
- xv) La Réunion conjointe a exprimé sa préoccupation au sujet de l'absence de certains membres du personnel clés de la Commission lors de la réunion.
- xvi) La Réunion a sollicité des éclaircissements sur la question de savoir si le budget était lié aux cibles semestrielles.
- xvii) À l'avenir, les rapports ne doivent pas simplement consister en une énumération d'activités, mais également en des plans d'exécution de haut niveau indiquant les progrès accomplis au cours de la période considérée.
- xviii) La Réunion conjointe a proposé qu'à l'avenir, une analyse du lien entre l'exécution technique et l'exécution financière soit indiquée.
- xix) La réunion a exprimé sa préoccupation du fait que le rapport a été examiné trois (3) mois après la fin du semestre et a demandé que le rapport soit examiné au début du mois d'août de chaque année.
- xx) Lorsque le taux d'exécution technique par les départements s'avère faible, le budget devrait être réaffecté à d'autres départements et organes.
- xxi) La réunion conjointe a fait référence à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1031 (XXXIV), selon laquelle un taux d'exécution moyen sur trois ans devrait constituer le plafond annuel de base dans la détermination des budgets futurs.
- xxii) La réunion conjointe a exprimé sa préoccupation quant à la qualité et à la présentation du rapport, et le président a demandé au Groupe des F15, en l'occurrence à des États membres sélectionnés, à savoir le Kenya, le Bénin, le Tchad, l'Égypte et le Ghana de se réunir pour proposer des recommandations pour améliorer la qualité et le format du rapport.

Réponses de la Commission

La Commission a apporté les réponses ci-après :

- i) Le modèle utilisé pour la rédaction du rapport circonstancié a été élaboré par le groupe de travail et d'étude composé des experts du F-15 et de la Commission et a été adopté par la réunion conjointe en octobre 2018.

- ii) Le rapport circonstancié a fourni des informations concernant les rendements, y compris les réalisations et les défis réels. Aucune information n'était disponible sur les indicateurs de performance, car les départements n'étaient pas chargés de définir des cibles semestrielles et il aurait été insidieux de faire mention de réalisations réelles en termes d'indicateurs de performance (en milieu d'année) par rapport aux cibles annuelles. La Commission s'est toutefois engagée à fournir ces informations lors de la présentation du rapport annuel sur les performances 2019.
- iii) La différence entre les taux d'exécution financière et technique s'explique par l'utilisation de deux systèmes différents d'établissement de rapports. Les rapports financiers du système SAP ont été utilisés pour le calcul des taux d'exécution financière, tandis que les données sur les taux d'exécution technique ont été générées à partir d'AMERT.
- iv) En ce qui concerne le faible taux de recouvrement des recettes, les contraintes de mobilisation des ressources, des accords de financement avec des partenaires ont été signés tardivement ou n'ont pas encore été signés. À titre d'exemple, le plan de travail du Fonds de la Banque mondiale n'a été approuvé qu'en juin 2019, les fonds ont été débloqués ultérieurement, tandis que l'accord de financement JFA était censé être signé en octobre 2019.
- v) La plupart des faibles taux d'exécution financière étaient liés au calendrier de réception des fonds et non à une budgétisation excessive ou à un manque de capacités ou de compétences.
- vi) Dans un souci de s'assurer que tous les départements et organes soumettent leurs rapports en temps opportun, le département SPPMERM avait envoyé plusieurs notes de service de rappel aux départements et aux organes et, en août 2019, une note de service avait été envoyée à la PBFA pour faire imposer des sanctions aux départements non conformes.
- vii) Le faible taux d'exécution technique de 2019 par rapport à 2018 s'explique en partie par le déblocage tardif des fonds de la Banque mondiale et de JFA, et en partie par le fait que des rapports sur certains programmes clés tels que la ZLECAf n'avaient pas été soumis.
- viii) Il a été pris note de tous les commentaires où il était évident que des fonds avaient été débloqués au profit de certains départements / bureaux et organes, lesquels ont cependant enregistré des taux d'exécution très faibles. La Commission s'est engagée à tenir des consultations avec les départements / bureaux et organes concernés afin de déterminer les raisons de ces lacunes et à les inclure dans une colonne supplémentaire comme Annexe 2 du rapport.

- ix) L'unité chargée des Réformes souhaiterait solliciter davantage d'éclaircissements sur les différentes étapes de la mise en œuvre du prélèvement de 0,2 %.
- x) Le rapport circonstancié a fourni la plupart des informations requises par les États membres, y compris concernant les indicateurs de performance et les cibles.
- xi) Le format du rapport de synthèse serait amélioré, en tenant compte des contributions apportées et des recommandations formulées lors de la réunion conjointe.

Recommandations de la Réunion conjointe:

La réunion conjointe **A PRIS NOTE** du rapport et a émis les conclusions suivantes :

- i) La Réunion conjointe **A EXPRIMÉ** sa préoccupation face aux faibles taux d'exécution et à l'absence de rapports des départements tels que le Commerce et l'industrie et l'ECOSSOC.
- ii) La Réunion conjointe a également émis des préoccupations quant à la qualité du rapport, lequel n'a guère fait état des défis spécifiques des départements ayant une incidence sur les taux d'exécution.
- iii) La Réunion conjointe a demandé aux experts du F15 de proposer des recommandations spécifiques pour l'amélioration de la qualité des futurs rapports et de les présenter pour examen et adoption.
- iv) La Réunion conjointe a pris note de l'absence du Directeur par intérim de la PBFA et du directeur du SPPMERM ainsi que de certains membres clés du personnel des départements et a fait observer que leur absence ne serait nullement autorisée à l'avenir.
- v) Les départements et les organes qui ne soumettent pas leurs rapports d'exécution de budget à l'avenir sont censés être sanctionnés.

J. POINT 9: Examen des demandes de budgets supplémentaires des départements et organes

30. Le représentant de la Direction PBFA a présenté la demande de budget supplémentaire d'un montant de **37 612 107 dollars EU**.

31. Il a informé la réunion que la Commission avait procédé à un examen semestriel de mise en œuvre afin d'identifier les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées dans le cadre du budget courant approuvé 2019. De cet exercice, la Commission a dégagé des économies de 7,7 millions de dollars EU pour réaffectation au sein de l'Union permettant ainsi d'accéder ou de satisfaire à diverses demandes.

32. En revanche, divers départements et organes ont soumis des demandes supplémentaires d'un montant de 3 767 081 dollars EU, lesquelles demandes feront l'objet d'examen par la réunion conjointe; ce qui aboutit à une demande de budget supplémentaire d'un montant total de **41 379 188 dollars EU**, présentée comme suit:

a. Centre africain de contrôle des maladies (CACM)

33. Après avoir examiné la demande de budget supplémentaire du CACM, la Réunion conjointe est parvenue aux conclusions suivantes:

- i) de recommander un budget total de **14 132 321 dollars EU**, ventilé comme suit :
 - Budget de fonctionnement de **1 445 800 dollars EU** ; et
 - Budget-programme de **12 686 521 dollars EU**.
- ii) La demande de budget supplémentaire serait financée comme suit :
 - **2 445 800 dollars EU** sur le Fonds de réserve de l'UA;
 - **11 686 521 dollars EU** des partenaires de développement.

b. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

34. Après examen de la demande de budget supplémentaire du MAEP, la Réunion conjointe a émis les conclusions:

- i) de recommander un budget total de **5 022 427 dollars EU**, ventilé comme suit:
 - Budget de fonctionnement de **2 036 708 dollars EU**; et
 - Budget-programme de **2 985 719 dollars EU**
- ii) La Commission doit accélérer le processus de prise en charge des arriérés des États parties au MAEP et tenir des discussions avec le Comité ministériel du Barème des contributions sur les modalités de garantie d'apurement de ces arriérés.
- iii) La Commission doit procéder à un examen et à une évaluation approfondis des arriérés et des dettes dues par le MAEP.
- iv) La demande de budget supplémentaire doit être entièrement financée sur le Fonds de réserve de l'UA.

c. Affaires sociales

35. La Réunion conjointe a examiné le budget supplémentaire relatif aux questions de migration à exécuter dans le cadre de l'initiative du Qatar et a conclu ce qui suit :

- i) d'ajourner les activités proposées dans le cadre de l'initiative du Qatar jusqu'à ce que la question soit examinée par le Sous-comité des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays;
- ii) de faire référence au rapport du COREP sur la réunion conjointe du Sous-comité SCGQBFA et des experts du Comité technique du F15, tenue à Bahir Dar du 27 mai au 2 juin 2019, demandant que les activités menées dans le cadre de l'initiative du Qatar soient examinées par le sous-comité compétent, et **DEMANDE** à la Commission à mettre en œuvre cette recommandation.

d. Paix et Sécurité

36. À l'issue de longues délibérations sur la demande de budget supplémentaire relative à la paix et à la sécurité, la Réunion conjointe:

1. a recommandé un montant de **4 324 837 dollars EU** pour adoption par le COREP, à financer à partir des réaffectations du budget 2019;
2. a pris note que certaines des activités proposées pourraient être fusionnées, offrant ainsi un bon rapport qualité-prix;
3. demande que la séance de travail consacrée à l'élaboration du cadre de gestion et de résolution des conflits locaux (Bamako) se tienne à Addis-Abeba.

e. Femmes et Genre et Développement

37. Après avoir examiné le projet de budget supplémentaire présenté par le département WGDD, la Réunion conjointe a recommandé un montant de **344 074 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP. Le budget doit être financé par les partenaires de développement.

f. Bureau du Conseil juridique

38. Après avoir examiné la demande de budget supplémentaire présentée par le Bureau du Conseil juridique, la Réunion conjointe a recommandé un montant de **315 265 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP. Le budget sera financé sur le Fonds de réserve de l'UA.

g. Affaires politiques

39. Après examen de la demande de budget supplémentaire du Département des Affaires politiques, la réunion conjointe a émis les observations suivantes :

- i) **A DEMANDÉ** au département de mieux planifier ses activités en matière d'élections, étant donné que les élections sont prévisibles; conséquemment de telles approbations ne seraient plus envisagées à l'avenir;
- ii) a approuvé provisoirement le budget supplémentaire de **7 550 466 dollars EU**, sous réserve de la communication de la ventilation dudit budget, qui serait présentée en même temps que cette recommandation au COREP.
- iii) Le budget sera financé comme suit :
 - a) par les partenaires de développement: **4 489 000 dollars EU** ; et
 - b) sur le Fonds de réserve **3 061 466 dollars EU**

h. Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines (DAGRH)

1) Renouvellement de la licence d'assistance technique du fournisseur

40. La réunion conjointe a **REJETÉ** la demande, faute d'explications convaincantes sur la manière dont la demande est censée satisfaire aux critères prévus à l'article 17 du Règlement financier de l'UA, et a recommandé que de tels éléments soient inscrits au budget ordinaire.

2) Sous-paiement des indemnités de logement et d'ajustement de poste au Dr Litha Musyimi-Ogana

41. Après examen de la demande, la réunion conjointe a formulé les recommandations suivantes :

- i) de soumettre la demande de budget supplémentaire de **59 101,56 dollars EU** à l'examen et pour adoption par le COREP ;
- ii) de financer le budget à partir de la réaffectation de ressources non utilisées du budget 2019 de la DAGRH.

3) Demande d'indemnité pour périodes additionnelles d'heures supplémentaires pour le personnel de la catégorie GSB (Agents de sécurité, conducteurs, coursiers, personnel de la santé, etc.)

42. La Réunion conjointe, après délibération de la demande, a formulé les recommandations suivantes :

- i) demande de budget supplémentaire de **116 420 dollars EU** à titre d'indemnité d'heures supplémentaires, au titre de la période allant de juin à décembre 2019;

ii) le budget est censé être financé sur le Fonds de réserve de l'UA.

4) Entretien de l'immeuble de l'ancien Centre de conférences: travaux de façade, travaux de revêtement et d'étanchéité

43. La réunion conjointe, après avoir examiné la présentation et la demande de budget supplémentaire, a recommandé ce qui suit :

i) demande de budget supplémentaire de **1 038 895,16 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP ;

ii) le budget est censé être financé sur le Fonds d'entretien de l'UA.

5) Acquisition de l'équipement pour la production du passeport électronique de l'UA

44. La réunion conjointe, après avoir examiné la présentation et la demande de budget supplémentaire, a formulé les recommandations suivantes :

i) demande de budget supplémentaire de **500 000 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP;

ii) le budget est censé être financé sur le Fonds d'entretien de l'UA.

i. Direction de la Programmation Budgétisation Finances et Comptabilité-PBFA

45. À l'issue de l'examen de la présentation et de la demande de budget supplémentaire, la réunion conjointe a émis les recommandations ci-après :

i) la demande d'un budget supplémentaire de **92 744 dollars EU** pour financer la Retraite, tandis que le reste du budget serait généreusement pris en charge par la République arabe d'Égypte;

ii) la Réunion conjointe se félicite de l'offre de la République arabe d'Égypte d'accueillir la retraite du Comité technique d'experts du F15 et la Retraite ministérielle des ministres des Finances du F15 à Charm el-Cheikh (Égypte) du 27 au 31 octobre 2019;

iii) la demande d'un budget supplémentaire de **156 000 dollars EU** pour financer la participation du Comité technique d'experts du F15 aux réunions conjointes avec le Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générale des questions budgétaires, financières et administratives.

iv) les budgets supplémentaires sont censés être financés sur le Fonds de réserve de l'UA

j. Réformes institutionnelles de l'UA

46. Le représentant de l'Unité chargée des réformes de l'UA a soumis pour examen un budget supplémentaire de **1 265 591,08 dollars EU** pour le financement des activités de l'unité en 2019. Et la réunion conjointe :

- i) de recommander un budget supplémentaire de **1 265 591,08 dollars EU** qui sera financé sur le Fonds de réserve de l'UA.

k. Département des Infrastructures et de l'Énergie (DIE)

47. La Réunion conjointe a délibéré de la demande de budget supplémentaire présentée par le Département des Infrastructures et de l'Énergie et a recommandé :

- i) un budget supplémentaire de **427 931,39 dollars EU** qui sera financée par réaffectation de ressources du budget approuvé 2019.

I. NEPAD-ADUA

48. Le représentant de la Direction AGRH a présenté la demande de budget supplémentaire du NEPAD-ADUA pour examen et la régularisation des contributions volontaires que le NEPAD avait reçues de divers États membres de l'UA. La réunion conjointe a émis les observations suivantes:

- i) se félicite des contributions volontaires des États membres mentionnées ci-dessous de l'UA dans le cadre du soutien aux activités et opérations du NEPAD-ADUA :
 - le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud - **500 000 dollars EU** ;
 - le Gouvernement de la République du Rwanda - **100 000 dollars EU**
- ii) se félicite de la contribution en nature du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour la fourniture d'espace de bureaux et des coûts de fonctionnement des services publics et commodités;
- iii) recommande pour adoption par le COREP le montant de **1 100 000 dollars EU** reçus à titre de contributions volontaires de la part d'États membres de l'UA;
- iv) recommande que les contributions volontaires reçues soient utilisées pour financer le Centre de données, le NEPAD-ADUA ayant transféré son serveur d'Allemagne en Afrique, et que les fonds servent également à fournir un soutien institutionnel à certaines communautés économiques régionales dans le cadre de la planification de ressources d'entreprise (PRE), notamment l'UMA et la CEEAC;

- v) demande au NEPAD-ADUA d'inclure les contributions volontaires dans son budget 2019 comme source supplémentaire de recettes pour financer le soutien aux CER sélectionnées;
- vi) recommande une demande de budget supplémentaire de **319 606 dollars EU dollars** en raison du changement de prestataire de services du régime collectif d'assurance vie, qui est passé d'ALICO à MSH International, ce dernier ayant considérablement augmenté les primes de 50 % par trimestre;
- vii) demande à la Commission de l'UA, par l'intermédiaire du Bureau de l'Audit interne, de mener un examen approfondi de tous les arriérés et dettes impayés dus par l'ADUA et de présenter un rapport au Conseil exécutif par l'intermédiaire du COREP d'ici au mois de février 2020.

m. Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT)

49. La Réunion conjointe a longuement délibéré sur la demande supplémentaire de **125 967 dollars EU** présentée par le CAERT et est parvenue aux conclusions suivantes :

- i) de prendre note des fonds disponibles s'élevant à **53 730 dollars EU** provenant des partenaires de développement pour soutenir en partie l'acquisition de l'imprimante;
- ii) de reporter l'examen de la demande de budget supplémentaire de **72 237 dollars EU** à la prochaine réunion conjointe, sous réserve de la soumission des spécifications, des caractéristiques et des devis pour l'achat de l'imprimante en question;

n. Soutien du C5 à la mise en œuvre de l'accord revitalisé du Soudan du Sud

50. Le Département Paix et Sécurité a présenté un budget supplémentaire de **100 710 dollars EU** destiné à financer les activités du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine au Soudan du Sud (C5). À l'issue de la présentation, la réunion conjointe a émis les observations et recommandations suivantes :

- i) Les activités antérieures s'inscrivant dans le cadre du mandat du C5 ont été financées par l'ancien Fonds pour la paix, lequel avait depuis été supprimé suite à l'introduction du nouveau Fonds pour la paix reconstitué.
- ii) L'adoption de la demande de budget supplémentaire de **100 710 dollars EU** par le COREP et le budget doit être financé par réaffectation de ressources du budget approuvé 2019 du Département Paix et Sécurité (DPS).

K. POINT 10: Date et lieu de la retraite prévue en octobre 2019 consacrée à la révision des Statut et Règlement du Personnel ainsi que du Règlement financier de l'UA

51. La Réunion conjointe a demandé à la Commission, en consultation avec le Bureau, de fixer des dates et un lieu appropriés de la tenue de la Retraite. Le président du sous-comité en informerait ultérieurement les États membres et le F15.

L. POINT 11: Date, budget et lieu de la retraite du Sous-comité SCGQBFA avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) à Pretoria en Afrique du Sud

52. La Retraite est censée se tenir au Cap, en Afrique du Sud, les 24 et 25 octobre 2019.

53. Il a été instamment demandé au MAEP de communiquer tous les documents pertinents dans les 7 jours précédant la Retraite.

M. POINT 12: Examen du calendrier des réunions du Sous-comité SCGQBFA au titre de l'année 2019

54. La Réunion conjointe a demandé à la Commission, en consultation avec le Bureau, de fixer la date et le lieu appropriés des activités et des réunions du Sous-comité SCGQBFA.

N. POINT 13: Examen du projet de rapport du Sous-comité SCGQBFA

55. Ce point sera examiné à l'occasion de la prochaine Réunion conjointe.

O. POINT 14: Clôture

56. Dans son allocution de clôture, le président de la réunion conjointe a exprimé ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution au succès de la réunion. Il a spécialement remercié le Secrétariat du sous-comité d'avoir assuré la transmission opportune des documents aux États membres et a reconnu l'excellente qualité des documents circonstanciés élaborés par l'équipe de rédaction. Il a également apprécié l'engagement des interprètes et de tous les membres de la Commission qui ont apporté d'une manière ou d'une autre leur pierre à l'organisation et au bon déroulement de la réunion conjointe.

ANNEXES:

Annexe 1: Financement des demandes de budgets supplémentaires

Annexe 2: Analyse des demandes de budgets supplémentaires par catégorie

ANNEXES:

Annexe 1: Financement des demandes de budgets supplémentaires

Département/ Organe	Source de financement				Fonds d'entretien	Total
	Fonds de réserve de l'UA	Partenaires	Réaffectation budgétaire	Contribution volontaire		
CACM	2 445 800	11 686 521				14 132 321
AGRH	641 519		59 102		1 538 895	2 239 516
MAEP	5 022 427					5 022 427
Audit interne	450 000					450 000
Conseil juridique	315 265					315 265
Affaires politiques	3 061 466	4 489 000				7 550 466
Paix et Sécurité			8 232 853			8 232 853
PBFA	248 744					248 744
Femme & Genre		344 074				344 074
Unité des Réformes de l'UA	1 265 591					1 265 591
Infrastructures et Énergie			427 931			427 931
NEPAD - Assurance vie				319 606		319 606
NEPAD – Soutien aux CER en matière de PRE				780 394		780394
Conseil des Auditeurs externes	50 000					50000
Total général	13.500.812	16.519.595	8.719.886	1.100.000	1.538.895	41.379.188

Annexe 2: Analyse des demandes de budgets supplémentaires par catégorie

Département/Organe	Catégorie de budget		Total
	Fonctionnement	Programmes	
Centre africain de contrôle des maladies	1 445 800	12 686 521	14 132 321
Direction Administration et Gestion des Ressources humaines	2 239 516		2 239 516
Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	2 036 708	2 985 719	5 022 427
Bureau de l'Audit interne	450 000		450 000
Bureau du Conseil juridique		315 265	315 265
Département des Affaires politiques		7 550 466	7 550 466
Département Paix et Sécurité		8 232 853	8 232 853
Direction Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité		248 744	248 744
Direction Femme Genre Développement		344 074	344 074
Unité des Réformes de l'UA	1 265 591		1 265 591
Département Infrastructure et Énergie		427 931	427 931
NEPAD – Assurance vie	319 606		319 606
NEPAD – Soutien aux CER en matière de PRE		780 394	780 394
Conseil des Auditeurs externes	50 000		50 000
Total général	7.807.221	33.571.967	41.379.188

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Les 13 et 14 décembre 2019

Introduction

1. La réunion du Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales sur les questions administratives, budgétaires et financières s'est tenue les 13 et 14 décembre 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie), sur des questions cruciales pour achever le fonctionnement des activités de la Commission comme prévue dans le calendrier du sous-comité pour l'exercice 2019. La réunion était présidée par l'Amb. Lazare Makayat Safoussesse, représentant permanent de la République du Congo auprès de l'Union africaine et président du sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales sur les questions administratives, budgétaires et financières.

Allocution d'ouverture

2. Dans son allocution liminaire, le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et les a invités à discuter du rapport des consultants du R10, étant donné que des ressources avaient été utilisées pour les amener à présenter leur rapport en attendant de disposer d'un quorum complet pour commencer la réunion. C'est une situation regrettable qu'un quorum n'ait pas encore été atteint au moment où la réunion devait commencer. Après presque trois (3) heures de discussion générale, le quorum a finalement été atteint.

Participants

3. Vingt-neuf (29) États membres ont pris part à la réunion (Cf Annexe I).

Adoption de l'ordre du jour

4. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-dessous comme outil de travail pour la réunion.

- I. Allocution d'ouverture du président du Sous-comité
- II. Déroulement des travaux
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Rapport sur l'évaluation de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)
- V. Rapport des experts des R10

- VI. Rapport sur la demande de virement
- VII. Demande de budget supplémentaire
- VIII. Régime de caisse de retraite révisé
- IX. Politique de l'Unité de voyage
- X. Rapport sur le Fonds de l'Union africaine pour les femmes africaines
- XI. Questions diverses - Document de cadre budgétaire 2021 (à titre d'information)

A) Rapport des experts des R10

5. Suite à la demande du Président de discuter du rapport en attendant que le quorum soit atteint, les experts du R10 ont présenté leur rapport. La présentation a été faite selon trois axes principaux :

- 1. le résultat de l'enquête menée par le R10,
- 2. les produits livrables et les recommandations et
- 3. la stratégie de gestion du changement.

Le sentiment général qui se dégage des résultats de l'enquête est que le personnel de l'UA a l'impression que le recrutement ne se fait pas de manière transparente. Ils soulignent clairement qu'il y a une ingérence dans le processus de recrutement. Ils ont également noté le manque d'expertise et de compétence dans le recrutement au sein de l'Administration et gestion des ressources humaines (AHRM). En ce qui concerne la recommandation, le R10 a fait certaines des recommandations suivantes :

- 1. Commencer immédiatement l'application de la méthode d'entrevue du CBI et de son système de notation ;
- 2. Installer et intégrer le nouveau module SAP « Facteur de succès » ;
- 3. Revoir le système de gestion de la performance pour intégrer ces indicateurs dans les KPI (Indicateurs clés de performances) techniques

6. Suite à la présentation du R10, les États membres ont fait les observations et les commentaires qui suivent :

- I. Félicitent les consultants du R10 pour le rapport excellent et les recommandations qui y sont contenues.
- II. Prennent note du fait que le quorum n'est pas atteint pour accepter le rapport après présentation.
- III. Soutiennent intégralement les recommandations des experts du R10.

- IV. Interpellent la Commission sur le bien-fondé du recrutement de nouveaux membres du personnel alors que la nouvelle structure sera adoptée en février 2020.
- V. Soulignent que le système SAP acheté par la Commission n'a jamais été utilisé et qu'il n'était installé qu'en octobre 2019. La question est de savoir ; pourquoi seulement maintenant ?
- VI. expriment également leur préoccupation concernant la rapidité du recrutement lors de la réunion de l'APRB (trois APROB en un mois)
- VII. recommandent de surseoir à tout recrutement en attendant que le nouveau système soit déployé.
- VIII. Demandent aux experts de R10 d'examiner leur rapport et de remplacer le terme « Executive Board » par « Executive Council » (Conseil exécutif) afin de faire transparaître l'appellation exacte de l'organe délibérant.
- IX. Sont d'avis qu'il faut une forte appropriation du nouveau système découlant des hautes instances tel que noté dans le rapport.
- X. Recommandent l'implication entière du R10 au cours de la période de transition vers la nouvelle structure.
- XI. Comprennent la nécessité d'avoir le R10 pour une autre période de 18 mois compte tenu de leur mandat au cours de la phase de mise en œuvre du nouveau système de recrutement. Toutefois la réunion est d'avis que le paiement des honoraires doit être revu conformément à la situation financière des États membres.
- XII. Demandent une vérification interne et externe de l'unité du SAP, car selon le rapport du R10, il n'y a qu'un pays qui dirige l'équipe du SAP.
- XIII. De même, il est noté que la division de la gestion des ressources humaines en particulier l'Unité de Recrutement ne dispose pas de l'équilibre régional ; par conséquent il convient de revoir le recrutement du personnel dans la nouvelle structure pour veiller à l'équilibre régional et peut-être inclure plus de personnel professionnel.

7. La Commission a répondu aux préoccupations des États membres comme suit.

- I. Il n'y a pas eu de session de l'APROB depuis le 11 octobre 2019.

- II. L'équipe du SAP est composée de quatre (4) membres du personnel du Kenya, trois (3) du Zimbabwe et trois (3) de l'Éthiopie. Cette répartition est due au fait que l'expertise du SAP se trouve essentiellement dans ces pays.
- III. Le poste de directeur du PAU publié sur le site web est du grade P5.
- IV. Il doit y avoir un meilleur effort de communication de la Gestion des Ressources humaines et du R10 pour permettre la vérification des informations avant leur annonce à d'autres parties comme les États membres.
- V. Certains points soulevés par le R10 pourraient être élucidés par la Direction de la Commission de l'UA.

Conclusion et recommandation

8. Les participants de la réunion ont adopté le rapport des experts R10 et fait les recommandations suivantes après obtention du quorum.

- I. Début immédiat de l'application de la méthode d'interview CBI et de son système de notation, même en présence de l'APROB tout en permettant aux membres du R10 d'y assister en tant qu'observateurs.
- II. Installation et intégration du nouveau module SAP « facteur de succès » et formation de l'utilisateur sur son utilisation. (Mars à mai 2020)
- III. Développement des indicateurs de comportement de l'UA et une banque de questions pertinentes qui seraient utilisées pour le recrutement, la promotion et la mobilité.
- IV. Formation d'autres vagues des jurys d'entretien des départements non inclus tout en surmontant la partialité faite dans la première liste de vague en termes de zones géographiques et de grades. (Avril ou mai 2020)
- V. Révision du système de gestion des performances pour intégrer ces indicateurs à côté des KPI techniques, afin de les automatiser ultérieurement dans le nouveau module SAP. (Mai à juin 2020)
- VI. Remplacer le processus de recrutement pour une période de temps afin de valider le nouveau système et suggérer (si nécessaire) quelques ajustements fins; y compris, mais sans s'y limiter, la participation au RSC et au PMC et à leurs jurys d'entretien pertinents jusqu'à ce que la nouvelle structure de l'UA soit peuplée sur la base d'évaluations justes de la population actuelle de la structure

- VII. Allocation de deux salles de Caucus équipées de matériel audiovisuel permettant l'enregistrement des séances d'entrevue sous forme de dossiers à des fins de grief, d'évaluation et d'audit.
- VIII. Examen et mise à jour constante de la liste des membres du panel de recrutement certifiés afin de résoudre le problème lié au taux de renouvellement et aux mises à niveau des normes internationales (suggéré d'être sur une base annuelle).
- IX. Demande de l'implication du R10 dans le processus de migration de l'ancienne structure vers la nouvelle structure et s'assurer que tous les postes sont occupés et fournir un plan de transition clair et complet.
- X. Demande d'un audit concernant l'application du système SAP sur le recrutement et la raison du retard
- XI. Demande de la prolongation du mandat R10 de mars 2020 à septembre 2020

B) Rapport de l'évaluation de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

9. Le rapport sur l'évaluation de l'ACBF sur la contribution financière annuelle que l'Union africaine pourrait apporter à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a été présenté par le Conseiller sur les relations stratégiques avec les organes politiques et les agences de l'UA ainsi que le Bureau du Président. Suite à la décision de la Conférence Assembly /AU/Dec.621 (XXVIII) de la 28e Session ordinaire en janvier 2017, la Conférence a désigné la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine. La Commission de l'UA et l'ACBF ont signé un accord de coopération en janvier 2018. C'est dans ce contexte que la 34^e session ordinaire du Conseil exécutif de février 2019 dans sa décision EX.CL/Dec. 1049 (XXXIV) a demandé à la Commission, en collaboration avec l'ACBF, « d'évaluer la contribution financière annuelle que l'UA pourrait apporter au fonctionnement de l'ACBF et de faire rapport au Conseil exécutif » et a en outre demandé à la Commission d'entreprendre l'évaluation de l'ACBF et de faire rapport à sa 36e Session ordinaire en février 2020.

10. Le représentant de la Commission a souligné que le rapport était le résultat d'une équipe interdépartementale composée de représentants du Bureau du Président; de la Direction de la Planification stratégique des politiques; de la Direction du suivi et de l'évaluation et de la mobilisation des ressources (SPPMERM); de la Direction de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) et de l'administration; de la Direction de la gestion des ressources humaines (AHRM), mandatée par le président pour entreprendre les évaluations conformément à la décision du Conseil exécutif, et présenter des recommandations aux organes directeurs de l'Union africaine pour examen.

11. La Commission a interprété EX.CL/Dec. 1049 (XXXIV) pour impliquer une évaluation exploratoire et évaluative de l'éligibilité de l'ACBF, en tant qu'institution spécialisée de l'UA, à recevoir des contributions financières du budget des États membres de l'Union. La Commission a également mentionné que l'évaluation devait se faire en collaboration avec l'ACBF, tout en maintenant l'indépendance de la Commission pour valider les conclusions et faire ses recommandations aux organes politiques de l'UA.

12. L'évaluation a établi que les systèmes et contrôles financiers de l'ACBF sont suffisamment robustes pour recevoir un financement de l'UA et que les politiques sont conformes aux meilleures pratiques et fournissent une base fiable pour la préparation des états financiers. Le manuel des politiques et procédures financières des fondations est suffisamment conforme aux normes internationales d'information financière (IFRS). Cela permet de garantir que les fonds ne sont utilisés qu'aux fins prévues et que les rapports financiers sont basés sur des informations exactes et complètes.

13. Le conseiller du président a conclu que, afin d'éviter les chevauchements institutionnels, les doubles emplois et les lacunes, il était nécessaire de définir clairement les rôles dans les domaines de renforcement des capacités identifiés pour l'ACBF et pour lesquels l'Union pourrait apporter une contribution financière.

Les recommandations suivantes ont été présentées pour examen :

1. L'Union africaine peut envisager de financer l'ACBF pour les raisons suivantes:
 - (i) Il existe un niveau élevé d'alignement entre les stratégies et les priorités programmatiques de l'UA et de l'ACBF;
 - (ii) le modèle commercial de l'offre d'ACBF dont l'Union a besoin pour exécuter son Agenda 2063;
 - (iii) L'ACBF a la capacité nécessaire pour fournir les lignes de service requises;
 - (iv) L'ACBF dispose des niveaux requis de structures financières, de gouvernance et de responsabilité pour gérer les contributions de l'UA.
2. Huit (8) options ont été présentées, qui incluent des modèles existants autorisés par les politiques actuelles de l'UA, ainsi que des modèles éventuels qui pourraient être proposés sous réserve d'une modification de la politique

Commentaires et observations

Après la présentation, les participants à la réunion ont formulé les commentaires suivants:

- i. Observations générales
 - a) saluer le bon rapport d'évaluation réalisé par l'équipe de la Commission de l'UA et s'enquiert des systèmes financiers, des

ressources humaines et de gouvernance de l'ACBF et des raisons pour lesquelles l'ACBF reçoit un financement annuel des États membres;

- b) souligner sa préoccupation concernant les modalités de financement possibles pour les contributions annuelles de l'Union africaine, ainsi que pour éviter les chevauchements et les doubles emplois entre les priorités de programme de la Commission de l'UA et celles de l'ACBF
 - c) évaluer et déterminer les lacunes de développement des capacités de la Commission de l'UA qui peuvent être comblées par l'ACBF; et d'approfondir l'évaluation du plan de développement des capacités de l'ACBF pour 2020 et 2021 en vue d'identifier les synergies et les domaines sur lesquels la Commission de l'UA peut tirer parti
- ii. A interrogé la Commission sur le mandat de l'ACBF et ses réalisations
 - iii. A fait l'enquête sur les taux d'exécution des projets et les changements en temps réel dans la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités au sein des États membres de l'UA.
 - iv. A demandé d'explication sur le budget présentée dans l'annexe mentionnée dans le rapport.

La Commission a répondu comme suit :

- i. La décision des États membres de l'UA de financer l'ACBF s'inscrit dans le contexte des réformes institutionnelles en cours. Le programme de réforme enjoint à la Commission de rationaliser les efforts institutionnels et d'éviter les doubles emplois, et d'assurer l'efficacité et l'efficacé de l'exécution de sa stratégie.
- ii. L'architecture de gouvernance de l'ACBF prévoit la séparation des rôles et des responsabilités et le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Les opérations de l'ACBF sont guidées par sa Constitution qui prévoit une structure de gouvernance à trois (3) niveaux : Le Conseil des gouverneurs est l'organe décisionnel le plus élevé de l'ACBF, un Conseil exécutif qui exerce une fonction de contrôle sur les opérations et les activités de la Fondation et le Secrétariat dirigé par le Secrétaire exécutif qui est responsable de la gestion quotidienne
- iii. Les systèmes et arrangements de gouvernance de l'ACBF sont solides. Cependant, une conditionnalité clé pour l'octroi d'un financement des États membres à l'ACBF devrait inclure la représentation de l'Union africaine au Conseil des gouverneurs et au Conseil exécutif en tant que membre titulaire et votant afin d'assurer une surveillance efficace de l'utilisation des fonds des États membres par l'ACBF.

- iv. Les lignes de service se concentrent exceptionnellement sur les chaînes de développement de programmes pour améliorer le développement des capacités. Le développement des capacités est le créneau comparatif de l'ACBF, sur une période de 2 (deux) décennies

Conclusion et recommandations :

14. Le Sous-comité recommande que parmi les 8 options présentées comme modalités possibles de financement annuel de l'ACBF accompagnées d'une analyse de la conditionnalité qui serait appliquée au financement de l'ACBF, les options 2 et 3 soient recommandées.

Option 2: Appui programmatique aux départements de la CUA et aux organes de l'UA	Financement basé sur une programmation conjointe entre l'ACBF et les départements, directions de la CUA et des organes de l'UA pour tirer parti des avantages comparatifs.	Le financement des programmes à mettre en œuvre par l'ACBF se reflétera dans le processus budgétaire annuel conformément à la décision EX.CL/1020 (XXXIII) de juin 2018.
Option 3: Fonds relais	Transfert de fonds relais à l'ACBF par des partenaires internationaux et d'autres partenaires au développement, y compris des contributions volontaires des États membres.	Les termes et conditions attachés aux fonds seraient revus par les organes directeurs conformément à la décision EX.CL/Dec.1069 (XXXV) de juillet 2019 pour vérifier l'alignement sur les arriérés prioritaires de l'Agenda 2063.

15. Demander au département de la planification stratégique de l'UA de faire un inventaire de tous les programmes et projets de renforcement des capacités budgétés dans les différents départements et organes et acheminés vers l'ACBF ;

16. L'ACBF fournira un rapport régulier aux organes directeurs de l'UA;

17. Conformément aux règles pertinentes de l'Union, le Comité des commissaires aux comptes de l'UA procède à un audit externe a posteriori des comptes de l'ACBF ;

18. Demande que l'UA soit membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil exécutif de l'ACBF

C) Régime des pensions de retraite de l'UA révisé

19. La représentante de la Commission, la Directrice par intérim de l'AHRM, a présenté le rapport sur le Fonds de pension à la réunion en soulignant les progrès

réalisés. Elle a expliqué que ce processus a été initié à la suite de la décision EX.CL/Dec.1008 (XXXIII) du Conseil exécutif lors de son Sommet de juillet 2018 à Nouakchott (Mauritanie), demandant à l'Union d'entreprendre une étude sur le régime des pensions et de proposer des options pour permettre une discussion et une décision appropriées en ce qui concerne le régime de pension à mettre en place pour les membres du personnel de l'UA.

20. La parole a ensuite été donnée au consultant pour qu'il présente le rapport de l'étude et la recommandation en termes d'option choisie. Le consultant a expliqué que la gestion d'un régime de retraite comportait deux éléments principaux :

- a) l'administration des prestations et
- b) la gestion des fonds.

Les deux fonctions peuvent être en sous-traitance (comme dans le cas de l'ALICO) ou peuvent être assurées en interne par l'organisation à laquelle la caisse appartient ou l'administration des prestations peut être faite en interne, et la gestion des fonds externalisée à un gestionnaire de fonds, ce qui est un système hybride.

21. Étant donné qu'il s'agit de mettre en place un régime pour le personnel de l'UA dans le cadre d'un arrangement qui offrira de meilleurs avantages de manière transparente et assurer la surveillance et le suivi de la performance du régime, le régime choisi doit être géré en interne et sera régi par trois entités :

1. un Conseil d'administration (responsabilité de supervision),
2. un Secrétariat (administration quotidienne) et
3. un Comité consultatif des investissements (veiller à ce que les bons investissements soient effectués).

22. Le consultant a ensuite fait un bref exposé sur la proposition de couverture d'assurance médicale pour les retraités de l'Union africaine et leurs conjoints. Cette proposition est conforme à la Disposition 44.5 des Statut et Règlement du personnel qui stipule que « L'Union établit un régime d'assurance médicale de retraite pour les fonctionnaires retraités et les membres du personnel permanent qui continuent de travailler ».

23. Suite à la présentation de la directrice par intérim et du consultant, les États membres ont fait les observations et les commentaires suivants.

- I. En ce qui concerne la couverture médicale du personnel retraité de l'UA, un consensus général s'est dégagé pour reporter la discussion à une autre date, étant donné que l'examen des Statut et Règlement du personnel est en cours et n'est pas encore adopté.
- II. Demander à l'Association du personnel de l'UA d'être présente lors de la discussion sur le régime de la caisse de retraite du personnel de l'UA

(AUSPF), car elle souhaite confirmer qu'elle est au courant de l'option présentée aux organes délibérants pour adoption et s'assurer que le personnel a approuvé le choix de la gestion interne.

- III. Demander des détails sur le système actuel de la caisse de retraite parce que la pension et la couverture médicale ont été mises entre crochets lors de la réunion tenue à Nairobi, au Kenya, pour examiner le Règlement du personnel de l'UA.
 - IV. Se demander si le consultant et la Commission ont tenté d'explorer l'alternatif de sous-traiter la gestion du Fonds et les difficultés éprouvés pour opter pour le choix de la gestion interne.
 - V. Se demander si les membres du personnel à contrat de court terme sont pris en compte par les consultants dans le nouveau régime de l'AUSPF.
 - VI. Suggérer que les paiements soient effectués au niveau du secrétariat pour leur compte conformément aux Statut et Règlements du personnel en tant que personnel à part entière.
 - VII. Appuyer les avis en faveur d'une bonne gestion interne des fonds et encourager le transfert des fonds vers les banques africaines, mais prévenir que des personnes compétentes et expérimentées devraient être désignées comme membres du Conseil d'administration, puisqu'elles seront chargées de la gestion du fonds, ainsi que des responsables des investissements et des risques au sein du secrétariat, car les États membres ne seront pas responsables de tout déficit qui pourrait se produire.
- 24.** La Commission a répondu aux préoccupations des États membres comme suit.
- I. A informé la réunion que l'ALICO n'a pas appliqué sa politique en raison du manque de responsabilité de l'UA en matière de supervision.
 - II. A expliqué que le choix de la Banque JP Morgan a été dûment autorisé pour y transférer temporairement les fonds de la caisse de retraite, bien que le taux d'intérêt soit faible.
 - III. À mentionné que JP Morgan Bank, sur la base de l'accord signé, prévoit un taux d'intérêt annuel de 0,65 % qui est maintenant passé à 1,05 %, mais le consultant a indiqué qu'il était possible d'augmenter le taux d'intérêt sur la base de nouvelles négociations.
 - IV. A précisé qu'un processus d'appel d'offres avait été lancé et qu'un courtier en régimes de retraite avait été choisi pour retenir la meilleure compagnie d'assurance. Toutefois, la société choisie comme gestionnaire de fonds ne satisfaisait pas à l'exigence et envisageait certains risques, de sorte que la

meilleure option était de gérer le fonds à l'interne à l'administration centrale à la suite de consultations avec l'Association du personnel de l'UA.

- V. Informé la réunion que les membres du personnel à court terme seront inclus dans le nouveau régime de l'AUSPF et que les cotisations de leur employeur proviendront de la gratuité déjà incluse dans leurs salaires.
- VI. A expliqué que des politiques et des lignes directrices en matière d'investissement seront élaborées pour déterminer les investissements sûrs et minimiser les risques, car le coût d'investissement peut parfois constituer un problème en raison d'autres coûts administratifs comme l'a fait ALICO qui a donné un taux d'intérêt minimum au personnel de l'UA.
- VII. A clarifié qu'il n'y a pas d'incidence financière pour les États membres pour la mise en place de l'assurance médicale du personnel retraité et de leurs conjoints puisqu'elle peut être financée par le compte de réserve disponible. La Commission a convenu que la couverture d'assurance médicale pour les retraités est reportée jusqu'à ce que le Statut et Règlement du personnel soit réexaminé ultérieurement selon la demande des États membres.

Conclusion et recommandation

25. La réunion a reporté la discussion sur la couverture d'assurance médicale pour les retraités jusqu'à l'examen final des Statut et Règlement du personnel.

- I. Les participants à la réunion soutiennent les recommandations du consultant pour la gestion interne de la Caisse de retraite du personnel de l'UA, a convenu que le secrétariat de l'AUSPF sera financé par les États membres, mais a insisté pour que des personnes compétentes et expérimentées soient nommées comme membres du Conseil d'administration, puisqu'ils seront chargés de gérer le fonds, ainsi que les agents d'investissement et de risque au secrétariat étant donné que les États membres ne seront pas responsables de tout déficit qui pourrait se produire.
- II. Exprimer votre inquiétude concernant l'incapacité du personnel à gérer en interne la pension et soutenir l'accord avec l'Association du personnel de l'UA pour aller de l'avant dans la gestion du fonds de pension;
- III. Le budget du Secrétariat devrait provenir du salaire dans la structure approuvée de l'UA
- IV. L'Union africaine ne sera pas responsable de la création du fonds et aucune charge ne devrait être imposée aux États membres.

D) Rapport sur le Fonds de l'Union africaine pour les femmes africaines

26. La Directrice ai de la Direction de la Femme, Genre et Développement (WGDD) a présenté le rapport avec une brève information historique de la création du fonds. Elle a

indiqué que plus de 100 projets de femmes en Afrique ont été financés pour un montant de 1,6 million de dollars EU et qu'en 2020, il est nécessaire d'aider tous les ministères responsables de l'égalité entre les hommes et les femmes à recevoir tous les rapports provenant de projets financés. Le statu quo est que la PBFA a cessé de décaisser des fonds pour les projets des femmes depuis 2016 en raison de la non-responsabilité des fonds décaissés.

27. Suite à la présentation à l'auguste assemblée, les observations et les commentaires suivants ont été faits.

- I. Demander des conseils sur le mandat du Sous-comité sur le GSCBFAM pour discuter du rapport présenté.
- II. Avec les informations importantes fournies par PBFA, demander à la direction de fournir des documents financiers concernant l'application du fonds.
- III. Se demander s'il y a eu des contacts avec les ministères concernés pour la création de comités nationaux au besoin et pour obtenir des rapports vitaux.
- IV. Prendre note des disparités dans le versement des fonds aux États membres et demander des explications sur les disparités.
- V. Noter que des erreurs ont déjà été commises dans le financement d'organisations de femmes pour ne pas se conformer aux règlements financiers. Par conséquent, le WGDD devrait travailler avec le PBFA pour établir les modalités du financement continu des organisations de femmes en Afrique.
- VI. Proposer que, puisqu'un seul pays (l'Algérie) a créé un comité national, le pays soit financé.
- VII. Conseiller à la PBFA de s'en tenir aux règlements financiers en conséquence avant le décaissement des fonds et a demandé la tenue de consultations interministérielles, y compris le Bureau de la conseillère juridique.
- VIII. Proposer le report de la discussion à janvier 2020, tel que révélé par le Bureau du vice-président.
- IX. Recommander d'établir un mécanisme pour gérer correctement le fonds et fournir un rapport financier solvable au GSCBFAM.

28. Les réponses de la Commission sont comme suit:

- I. Elle a informé que le Président de la Commission de l'UA alloue habituellement des fonds aux femmes africaines. Cependant, en raison de la

responsabilisation, les fonds accordés aux organisations de femmes ne sont pas comptabilisés et il n'y a pas de rapport financier du fonds.

- II. Elle a également informé que plus de 1,2 million de dollars EU ne peuvent pas être comptabilisés bien que le rapport présenté ne parle pas de responsabilité financière, mais de la façon dont les fonds ont été administrés.
- III. Elle a précisé qu'en ce qui concerne le rapport, 100 projets ont été financés entre 2011 et 2016, dont 58 ont été reçus alors que 42 sont toujours en instance.
- IV. Elle a répondu qu'il y avait des besoins de renforcement des capacités pour l'utilisation des fonds et a informé la réunion que la WGDD n'a pas un accès direct à l'utilisation du fonds, mais dépend des États membres pour l'aide à l'obtention de rapports.
- V. En outre, il a été informé que le comité national chargé d'obtenir des rapports auprès d'organisations de femmes n'a pas été établi dans de nombreux États membres, à l'exception de l'Algérie qui a mis en place un comité national.
- VI. Elle a informé que les États membres ont augmenté leurs contributions de 1 % au Fonds africain pour les femmes, tandis que la Commission de l'UA contribue seulement à hauteur de 0,5 %.
- VII. L'absence de comités nationaux avec qui travailler constitue un obstacle à surmonter par les États membres. Par conséquent, le défi à relever est la question du décaissement des fonds parce que la direction devrait tenir compte des fonds financés.
- VIII. Elle a convenu qu'une réunion interministérielle soit organisée pour trouver des moyens de soutenir les organisations de femmes de base qui sont les principales bénéficiaires des fonds, selon l'Agenda 2063 sur l'autonomisation économique des femmes.

Conclusion et recommandation

29. Le Sous-comité a reporté la discussion à janvier 2020 sur la base des informations fournies par le Bureau du Vice-président et a recommandé d'établir un mécanisme pour gérer convenablement le Fonds africain pour les femmes et présenter un rapport financier crédible.

E) Politique de l'Unité des voyages de l'UA

30. La directrice de l'AHRM ai, a présenté au Sous-comité les nouveaux changements et les principaux défis de la politique révisée de l'UA en matière de voyages. Elle a donc demandé à la réunion de différencier les billets en classe affaires en fonction de leur niveau et de clarifier le sens « équivalent » dans la politique.

31. À la suite de la présentation à l'auguste assemblée, les observations et commentaires ci-dessous ont été faits:

- I. Amender la nouvelle politique approuvée de l'Unité des voyages pour éviter des abus.
- II. Féliciter la directrice à l'intérim pour avoir fourni des informations utiles et demander à la Commission de clarifier les 21 jours, à savoir s'ils se réfèrent à 21 jours ouvrables ou non.
- III. Proposer la représentation inclusive des États membres dans l'Unité de voyage pour assurer la transparence et réviser la politique des voyages étant donné qu'elle fait l'objet de sous-traitance.
- IV. Déclarer qu'il s'agit d'un grave précédent d'autoriser le président de la Commission de l'UA et les chefs d'autres organes à approuver les voyages.
- V. Demander les éléments moteurs des frais de mission afin de recommander les mesures nécessaires et les membres du personnel devraient informer l'Unité des voyages des missions qui ne sont pas entreprises au moyen de notes de service.

32. Le Commission a pris note de tous les commentaires, amendements et observations à la politique de voyage et les mettra à jour en fonction de la question en conséquence.

Conclusion et recommandation

33. Le Sous-comité a pris note du rapport et a demandé que tous les commentaires écrits des États membres soient inclus dans le rapport et recommandent également que le rapport soit différé plus tard en 2020.

F) Demande de budget supplémentaire

34. La demande de budget supplémentaire de 5 626 688 dollars EU a été présentée par le représentant de la PBFA au Sous-comité pour examen. Il a informé la réunion que le budget a été considérablement réduit pour le reste de 2019.

35. Suite à la présentation, le Sous-comité a déclaré ce qui suit:

- I. A Rappelé que le versement du budget supplémentaire devrait être basé sur la réaffectation au sein des départements et **non sur le FONDS DE RÉSERVE.**
- II. A noté que la demande ne répond pas aux exigences du budget supplémentaire en fonction des besoins et des décisions urgents. Par conséquent, les motifs présentés sont injustifiés.

- III. A demandé la ventilation détaillée des coûts parce qu'il n'y a aucune preuve concernant les factures de téléphone. Par conséquent, le document devrait être vérifié pour valider les demandes de remboursement.
 - IV. A souligné de nouveau qu'**AUCUN FONDS DE RÉSERVE** ne devrait faire l'objet de discussion parce que bon nombre des lignes budgétaires telles que le congé dans les foyers devraient être planifiées à l'avance; la Commission est au courant du personnel en congé au cours de l'exercice.
 - V. En outre, il s'est dit préoccupé par la multiplicité des demandes budgétaires supplémentaires et, par conséquent, les économies internes devraient provenir des partenaires, et non des États membres. Il a été demandé à la PBFA d'identifier les rubriques présentant des lacunes ou aucune lacune et de présenter le rapport en conséquence.
 - VI. Cependant, le président a prudemment demandé au Sous-comité d'examiner la demande au cas par cas pour examiner celles qui sont très urgentes.
- 36.** La Commission a répondu aux préoccupations suivantes:
- I. Elle a informé qu'il n'y a pas de ressources internes disponibles pour payer le budget supplémentaire, ce faisant, la demande est présentée pour examen, car il n'y a pas de place pour la réaffectation.
 - II. Elle a rappelé que les indemnités du personnel sont habituellement planifiées à l'avance et qu'il faut suspendre des budgets qui n'étaient pas prévus bien à l'avance en raison de la faible planification de la Gestion des Ressources humaines.
 - III. Elle est du même avis que le PBFA de procéder à un examen budgétaire de mi-exercice et de réaffecter les fonds au besoin. Toutefois, si la demande est approuvée, une clause devrait stipuler que tout budget imprévu ne sera pas approuvé l'année suivante.
 - IV. Elle a demandé à la Commission d'interpeller les responsables du budget imprévu et a exhorté la Commission de l'UA de s'en tenir aux normes en la matière.
 - V. Elle a également demandé à la Commission d'informatiser les avantages et émoluments du personnel (remboursement des frais de scolarité).
 - VI. Elle a mentionné qu'il n'y a pas d'ambiguïté dans ce qui est fait parce que tous les statuts et règlements sont respectés.

- VII. Elle a déclaré que le budget n'a pas été préparé comme il se doit parce qu'il est habituellement fondé sur les dépenses globales sans tenir compte des faits réels.

Conclusions et recommandations

37. Au terme de longues délibérations sur la requête, les prestations de cessation de service, de congé dans les foyers et d'éducation ont été adoptées (Annexe II)

G) Requête additionnelle sur les arriérés de salaire et le paiement des heures supplémentaires, l'indemnité spéciale et pour la mise en place du Tribunal administratif.

38. La Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines (AHRM) a soumis une requête additionnelle pour un budget supplémentaire afin de couvrir l'écart entre les salaires dus aux membres du personnel de l'UA. Il convient de rappeler que la soumission initiale des arriérés de salaires de l'union s'élevait à **11 267 174,86 dollars E.U.** Ce montant était basé sur le salaire du personnel en 2015 pour l'ensemble de la période de trois ans considérée, c'est-à-dire de 2015 à 2017. La Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines a pris l'initiative de réorganiser l'exercice et est parvenue à un nouveau montant de **12 543 719,73 dollars E.U.** et, conformément à la décision du Conseil exécutif n° EX.CL/Déc. 1057 (XXXV) qui demandait que les arriérés de salaires soient vérifiés par le Bureau de vérification interne (BVI) avant leur paiement, le Bureau a vérifié les arriérés de salaires calculés et certifié le chiffre. Il en est résulté un écart de **1.276.544 dollars E.U.** entre le montant révisé et celui qui a été approuvé par les États membres. Cette requête a été soumise au sous-comité à titre de budget supplémentaire pour financer l'écart salarial.

39. Indemnité pour les heures supplémentaires des chauffeurs, secrétaires et coursiers travaillant au siège.

Une requête de budget supplémentaire a été soumise pour un montant de **52 000 dollars E.U.** afin de couvrir le manque des heures supplémentaires payées au personnel de la catégorie GSB, principalement les agents de sécurité, les chauffeurs, les secrétaires et les coursiers travaillant au siège et qui ont droit à un forfait mensuel pour les heures supplémentaires.

Indemnité de 140 dollars E.U. par mois. En raison des imprévus budgétaires, les heures supplémentaires des mois de novembre et décembre 2019 n'ont pas été payées.

40. Arriérés d'indemnité spéciale à verser à M^{me} Anna - 27 237,87 dollars E.U.

La Directrice par intérim de la Direction de l'Administration et de la gestion des ressources humaines a présenté une requête de budget supplémentaire de **27 237,87 dollars E.U.** à verser à titre d'arriérés d'indemnité spéciale à M^{me} Anna Abebe, secrétaire affectée au Bureau de l'UA à Bruxelles à partir d'octobre 2015. Il convient de rappeler qu'un employé de la catégorie GSA recruté au niveau local et affecté à ce poste à Bruxelles reçoit une indemnité spéciale par mois en sus de son salaire. M^{me} Anna a reçu une indemnité

spéciale de **1 569,60 dollars E.U.** par mois à partir de la date de son transfert au lieu de **1 950 dollars E.U.**, ce qui constitue un paiement partiel de l'indemnité spéciale au membre du personnel pendant 48 mois jusqu'en septembre 2019. Les calculs ont été effectués par l'unité chargée des états de paie et confirmés par le Bureau de Bruxelles en ce qui concerne **le taux préférentiel** s'élevant à 27 237,87 dollars E.U. (vingt -sept mille deux cent trente-sept et quatre-vingt-sept cents).

41. Indemnisation de M. Moctar Yedali - 283.841,89 dollars E.U.

Un budget supplémentaire a été présenté aux États membres pour régler le montant dû à M. Moctar et mettre en œuvre la décision du Comité chargé des affaires judiciaires. Le Tribunal administratif de l'Union africaine a examiné la requête de M. Moctar Yedali, Chef de la Division de la société de l'information au sein du département des infrastructures et de l'énergie où il a contesté la décision qui n'a pas permis de le retenir au poste de Directeur des infrastructures et de l'énergie. Le Tribunal a décidé d'indemniser M. Moctar pour un montant total de **283 841,89 dollars E.U.**, de le reclasser au niveau D1 avec effet rétroactif et de lui verser une indemnité avec une pénalité de 15 % par mois de retard. Le comité a déjà versé **89 377 dollars E.U.** à M. Moctar et a soumis une demande de budget supplémentaire d'un montant de **194 464,89 dollars E.U.** pour couvrir le manque à payer et qui doit être financé sur le fonds de réserve.

En ce qui concerne la décision du Tribunal, M. Moctar a été classé D1, à compter du 5 juillet 2016 et a décidé de lui verser la différence de salaire entre son poste actuel P5 et D1. Il a également été décidé de lui verser, à titre d'indemnisation, un salaire brut d'un an avec intérêts. Il a été demandé de payer le bénéficiaire, mais aucun budget n'a été alloué à cet effet.

Conclusion et recommandations

42. Suite à la présentation de ce point par la Directrice par intérim de l'Administration et de la gestion des ressources humaines, le Sous-comité a :

- I. Proposé que la demande d'arriérés de salaires soit soumise à l'examen des experts du comité des 15 ministres des Finances parce qu'il y a eu une décision basée sur le montant approuvé de 11 millions de dollars E.U ; les participants à la réunion ont donc **rejeté le montant supplémentaire de 1 276 545 dollars E.U;**
- II. Adopté la demande de paiement des heures supplémentaires sous réserve de clarifications de la part de la Commission ;
- III. Demandé à la Commission de justifier le fait de n'avoir pas signalé les arriérés de l'indemnité spéciale de M^{me} Anna Abebe depuis 2012, étant donné qu'aucun rapport n'en fait cas.
- IV. La Commission a confirmé que, bien que cela ait pris un certain temps, il s'agit d'une plainte reçue du membre du personnel.
- V. Le Sous-comité a adopté l'indemnité spéciale d'un montant de **27 238E. U.** sous réserve de signaler tous les cas similaires à la réunion et de présenter un rapport d'audit.
- VI. En ce qui concerne l'indemnisation à verser à M. Moctar Yedali conformément à la décision du Tribunal administratif, les États membres ont

exprimé leur préoccupation et ont demandé qu'une enquête soit menée par le biais de la vérification interne et que les personnes impliquées dans l'affaire Moctar soient tenues pour responsables de la mauvaise gestion et de la prise de décision ayant causé un préjudice à l'organisation.

- VII. Le Sous-Comité a recommandé le paiement du montant sous réserve qu'un rapport soit présenté en février 2020 et recommande l'adoption de la demande de budget supplémentaire sous réserve du commentaire ci-dessous
- VIII. Suggère que le montant soit payé et de tenir responsables les personnes qui ont conseillé le Président de la Commission de l'UA ;
- IX. Demande qu'un rapport soit présenté à la fin du mois de février 2020 concernant les personnes qui doivent rendre compte de la décision.
- X. Demande également que M. Moctar soit transféré là où il peut mieux servir l'Union, car nous ne pouvons pas avoir deux (2) D1 dans la même Direction.

H) Facture de téléphone impayée, 300 000 dollars E.U.

43. La Directrice par intérim de l'Administration et de la gestion des ressources humaines a présenté le rapport et a déclaré qu'au cours des deux dernières années, le budget des services téléphoniques a été réduit, de sorte que la Commission est contrainte de soumettre cette question à l'examen de la réunion.

44. Après la présentation, le sous-comité a proposé de rejeter la demande parce que la Commission a reçu un budget pour les opérations téléphoniques. Par conséquent, elle aurait dû planifier en conséquence et ensuite plafonner l'utilisation du téléphone par les représentants élus.

Conclusion et recommandation

45. Le budget a donc été adopté avec une réserve de plafonnement pour les années à venir et les fonctionnaires dépasseront le plafond devront payer les frais supplémentaires.

I) Droits de licence annuels: 200 000 dollars E.U.

46. Le Sous-comité a adopté la demande après la présentation de la Directrice par intérim de l'Administration et de la gestion des ressources humaines qui a informé les participants à la réunion que la demande s'explique par le passage à un nouveau fournisseur de services, ce qui entraîne des coûts pour les nouveaux matériels de réseau.

J) Budget pour la réunion extraordinaire du CST : 511 960 dollars E.U.

47. La Commission a présenté cette demande et a indiqué que la réunion du STC s'est tenue à Accra (Ghana), mais qu'il n'y avait pas de quorum, car des billets d'avion

n'avaient pas été mis à la disposition des participants pour y assister. La réunion est maintenant prévue à Addis-Abeba (Éthiopie), et les billets achetés en vue de permettre la pleine participation des personnes concernées.

Conclusion et recommandations

48. Le budget a été adopté après clarification de la Commission et la réunion se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie).

K) Requête de budget supplémentaire pour les interprètes et traducteurs indépendants : 746 000 dollars E.U.

49. La demande de budget a été présentée pour examen parce que les interprètes et traducteurs indépendants ont travaillé de septembre 2019 au 14 décembre 2019 sans être payés.

50. Un montant supplémentaire de **180 000 dollars E.U.** est également adopté pour couvrir les coûts liés au Sommet de février 2020.

51. Le Sous-comité a soulevé les préoccupations suivantes.

- I. Il s'est demandé si les contrats ont été signés avant de porter la question devant les États membres ou si les États membres ont donné leur consentement avant la signature des contrats ;
- II. A proposé le rejet du budget si les contrats ont été signés avant la présentation de la demande ;
- III. A demandé également si la demande de budget concerne le sommet à venir;
- IV. A exprimé son mécontentement quant au recours des services des indépendants sans budget approuvé et a demandé une rationalisation des réunions de la Commission.

Conclusion et recommandations

52. Le budget a été adopté avec une recommandation de recruter du personnel permanent et de fournir un rapport d'audit sur ce cas particulier et de demander en outre la participation de R10 au recrutement des prestataires indépendants.

L) Demande de budget supplémentaire pour STATAFRIC

53. La 35^e Session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, qui s'est tenue du 04 au 05 juillet 2019, à Niamey (Niger), a adopté la structure de l'Institut des statistiques de l'Union africaine (STATAFRIC) **EX.CL/Draft/Dec.1 (XXXV) Rev.1.**

Un montant de **2.116.779 dollars E.U.** est soumis au titre du budget opérationnel pour le recrutement d'une partie du personnel et le fonctionnement de STATAFRIC au cours de

l'exercice 2020. Ce budget couvrira également l'achat d'ordinateurs, d'équipements et de fournitures de bureau, et d'autres dépenses pour la même année et **500.000 dollars E.U.** pour le budget-programme en vue du renforcement de la mise en œuvre des activités du STATAFRIC au titre de l'exercice 2020. Ce montant servira notamment à mettre en œuvre la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) et la Charte africaine de la statistique, qui visent, entre autres, à rendre le système statistique africain efficace et à permettre la production d'informations statistiques fiables, harmonisées et actualisées couvrant tous les aspects du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de l'Afrique.

Conclusion et recommandations

54. Après discussion et explications fournies par la Commission, le Sous-Comité recommande l'adoption du budget à financer sur le fonds général en vue de l'opérationnalisation du Bureau.

M) Budget supplémentaire pour les experts du R10

55. L'équipe R10 a effectué trois missions en juillet, octobre et novembre 2019. Il reste 3 missions de décembre à février. Une première mission a été effectuée avec les 10 experts nommés. La deuxième mission a été effectuée par 8 membres. En raison de contraintes budgétaires, il a ensuite été décidé de réorganiser l'équipe d'experts en différents groupes afin que le mandat soit exécuté dans les limites des ressources disponibles.

Afin de remplir leur mandat sur la base des acquis actuels et de l'exécution satisfaisante du budget, et pour leur permettre de respecter les délais, une demande de budget supplémentaire est soumise afin d'acquérir et de déployer le système de recrutement CBI pour un montant estimatif de **341 760 dollars E.U.**, la formation sur SAP 50 000, deux lots de formation technique et 50 000 dollars pour le R10 pour aider la Commission de l'UA dans la transition vers le nouveau processus du système de recrutement, le tout s'élevant à un montant total de 441 760 dollars E.U.

Conclusion et recommandations

Par ailleurs, des discussions ont eu lieu et le sous-comité a recommandé l'approbation du budget qui sera financé sur le fonds de réserve et sur la base de la prolongation du mandat du R10 jusqu'en septembre 2020.

N) Demande du Département Paix et Sécurité,

1. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SYSTÈMES DE COMMANDE/CONTRÔLE, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE LA FORCE AFRICAINE EN ATTENDE (C3IS)

56. Le DPS a présenté une demande de budget supplémentaire pour couvrir l'appui à la mise en œuvre du projet de systèmes de commande/contrôle, de communication et

d'information Force africaine en attente (C3IS de la FAA) d'un montant de six millions cinq cent vingt-six mille quatre cents (6 526 400 dollars E.U.)

57. La Commission de l'Union africaine a reçu un financement de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de contribution FED/2013/325-231. Cet accord de contribution était destiné à la mise en place d'un système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS) pour la ou les missions de la Force africaine en attente (FAA). Les fonds destinés à ce projet sont et ont été reflétés dans le budget depuis janvier 2014. Toutefois, en raison de la lenteur du processus d'achat, l'inscription de ces fonds au budget a eu des effets sur le taux d'exécution du budget-programme du Département Paix et Sécurité. Par conséquent, à partir de 2018, les fonds n'ont pas été inscrits au budget sous réserve de la finalisation du contrat entre la Commission de l'Union africaine et Denel Ltd, le contractant du projet.

58. La Commission de l'Union africaine a signé le contrat le 8 mars 2019 et Denel Ltd l'a contresigné le 20 septembre 2019. Comme le processus contractuel est désormais finalisé, il est demandé que des fonds s'élevant à six millions de dollars E.U., cinq cent vingt-six mille quatre cents (6, 526, 400 dollars E.U.) soient mis à disposition dans le cadre du budget 2020 pour une mise en œuvre efficace du projet C3IS de la FAA.

2. **APPUI À LA CRÉATION D'UNITÉS SPÉCIALES MIXTES DE SÉCURITÉ (USMS) ET À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX EN RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE**

59. Le DPS a soumis une demande de budget supplémentaire pour couvrir l'appui au déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité (USMS), du MILOBS et renforcer les capacités du MISAC pour la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à hauteur d'un montant total de **423 093,65 dollars E.U.**

60. La Commission de l'Union africaine a mené une Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA), avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et des Nations Unies, qui a abouti à un dialogue de paix entre le Gouvernement et 14 groupes armés (AG), à Khartoum, en janvier 2019, et à la signature d'un **Accord politique pour la paix et la réconciliation (PAPR)**, à Bangui, le 6 février 2019.

61. L'APPR-RCA contient des dispositions permettant aux systèmes de sécurité intérimaires de mettre fin à la violence et d'ouvrir la voie à la mise en œuvre de l'accord. Il propose notamment la création d'unités spéciales mixtes de sécurité (USMS) pour intégrer des éléments de certains groupes armés dans des unités placées sous l'autorité du gouvernement de la RCA. En outre, conformément à l'article 17 de l'accord de paix, les USMS doivent être opérationnelles 60 jours après la signature de l'accord, sous l'autorité du chef d'état-major des Forces armées centrafricaines (FACA). Pour faciliter ces engagements, une équipe d'évaluation technique conjointe UA-UE s'est rendue à Bangui en avril 2019, afin de faire le point sur les besoins opérationnels sur le terrain. Cette mission a été suivie par la présentation, par la Commission, d'une demande

intitulée « **Appui à la création d'unités spéciales de sécurité mixtes (USMS) et à la mise en œuvre de l'accord de paix en République centrafricaine** » demandant l'aide financière de l'UE. Le plan de l'UA est de mettre en place un mécanisme qui permettra de suivre la mise en œuvre de l'accord pendant une période de vingt-quatre (24) mois. Toutefois, en attendant que l'initiative soit transformée en une catégorie de financement plus appropriée, à savoir celle des opérations de soutien à la paix (OSP), la Commission a proposé d'activer le Mécanisme de réaction rapide de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF) afin de soutenir cette action.

En conséquence, l'UE a approuvé la demande susmentionnée (en annexe) pour un montant total de **5 423 093,65 dollars E.U.**, à mettre en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020.

3. ACTION DE SOUTIEN DE L'UNION AFRICAINE AU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT MULTINATIONAL DE LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD (MNJTF)

62. Une demande de budget supplémentaire d'un montant de 17 837 198,67 dollars E.U. pour couvrir l'appui au MNJTF conformément à l'accord signé entre l'UE et l'UA dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix Afrique - Union européenne. L'Union européenne a mis 55 millions d'euros à disposition et l'accord de financement a été mis en œuvre et a donné des résultats positifs dans le domaine d'intervention. L'UA doit soutenir les États membres de la CBLT et le Bénin en apportant tout l'appui nécessaire au MNJTF pour lui permettre de remplir sa mission. Cela a été réalisé par le biais de l'équipe d'appui à la mission (EAM) de l'UA, la composante civile et la participation de l'UA à l'élaboration d'une stratégie de protection des civils du MNJTF et de la stratégie régionale pour la stabilisation, la reconstruction et la résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par Boko Haram.

Conclusion et recommandations

63. Le Sous-comité n'a pas d'objection à recommander l'adoption de la demande telle que présentée suite à la décision du Conseil de paix et de sécurité en vertu de l'approbation du COREP déjà accordée pour l'initiative de paix en Afrique centrale et dans d'autres régions d'Afrique, mais la source de financement et le partenaire devraient être précisés au lieu de recourir aux ressources internes.

- O) Demande d'approbation d'un budget supplémentaire pour un montant de 2 280 000 dollars E.U. mobilisé et devant servir à appuyer la mise en œuvre du programme 100 000 PME de AUDA-NEPAD pour couvrir le déficit budgétaire 2020 conformément à la décision du Conseil exécutif de Niamey.**

64. L'AUDA - NEPAD et le Bureau du président de la Commission de l'UA ont conçu un projet majeur visant à répondre aux attentes essentielles des États membres en ce qui concerne l'engagement des jeunes, des femmes et des citoyens africains à mieux participer à la conduite des affaires de l'Union. Le laboratoire d'innovation de l'UA est considéré comme un élément clé pour la réalisation d'un programme interne de

numérisation au sein de l'UA. Le laboratoire vise à utiliser des méthodes innovantes d'analyse des données (Méga données, données ouvertes, intelligence artificielle, etc.) et des méthodologies innovantes de participation des citoyens (réflexion et échange de vues en ligne, co-création et incubation d'idées ainsi que la collecte de données par la participation citoyenne, etc. Le laboratoire disposera de l'expertise nécessaire pour tester et développer des propositions de nouvelles lignes directrices, des interventions, des services ou des applications numériques, et ce, de manière expérimentale, ainsi que des solutions axées sur l'utilisateur, conformément aux aspirations et aux priorités de l'Agenda 2063.

1) Activités du laboratoire d'innovation de l'UA à piloter grâce à l'initiative 100.000 PME :

Le Laboratoire d'innovation réalisera les activités mentionnées ci-dessous. D'autres rôles et activités seront détaillés dans la Stratégie d'innovation de l'UA.

- a) Lancement de l'Initiative de l'UA sur les données pour le développement ;
- b) Élaboration d'une stratégie d'innovation interne à l'UA ; et appui à l'élaboration de procédures opérationnelles standard ainsi que de programmes et d'une stratégie opérationnelle pour la « Division du centre d'innovation technologique en matière d'analyse des données et de recherche » du NEPAD-AUDA, récemment approuvée ;
- c) Développement d'un tableau de bord numérique AUDA-NEPAD pour le suivi des progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et plus spécifiquement ;
- d) Soutien à la gouvernance des données et aux initiatives politiques axées sur le libre accès, la confidentialité et la sécurité ;
- e) Appui aux initiatives ciblées en cours dans le cadre de divers programmes thématiques/sectoriels dans tous les secteurs de l'Agenda 2063 et plus particulièrement l'Agenda de l'UA pour la jeunesse en vue d'atteindre un million de jeunes d'ici 2021 (par le biais des programmes 100.000 PME de l'AUDA-NEPAD) ;
- f) Programmes de renforcement des capacités dédiés en faveur du personnel des organes de l'UA et des CER sur les technologies numériques et les méthodologies d'engagement des citoyens à piloter par la plateforme des 100.000 PME ;
- g) Lancement d'une initiative sur les îlots d'innovation : fournir - sur demande - aux CER et aux États membres une assistance sur l'utilisation des méga-données et des technologies numériques pour améliorer la prestation de services conformément aux priorités de l'Agenda 2063.

65. Le projet sera financé par la convention de financement de la Banque mondiale qui a mis à la disposition de l'Union des ressources pour les années 2020 à 2023. La répartition des activités et les besoins financiers pour un total de **2.280.000 dollars EU** sont les suivants :

2) Soumission d'un budget supplémentaire pour utiliser le montant promis par l'UE à partir de l'AUSPIII pour soutenir l'achèvement du processus PIDA PAP II en 2020 (Comblé le déficit du budget 2020)

66. Le PIDA vise à accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires en Afrique et, à cet égard, la Banque africaine de développement (BAD) a financé le Programme de renforcement des capacités du PIDA (PIDA CAP) pour appuyer la mise en œuvre du PIDA. Plus précisément, cet appui a facilité le déploiement d'experts en infrastructures à la CUA, aux CER et à l'AUDA-NEPAD pour une période de trois ans (2016-2019). Étant donné que le projet s'achève en décembre 2019, l'AUDA-NEPAD a dû réduire ou mettre fin au déploiement de ces experts en infrastructures à la CUA, aux CER et à l'AUDA-NEPAD en raison de la pénurie de ressources financières. Cette situation a entraîné des difficultés dans la mise en œuvre, en particulier au niveau des CER qui ont été les plus touchées.

67. Pour relever ce défi, lors de sa réunion tenue à Victoria Falls le 25 novembre 2018 et pendant la Semaine du PIDA tenue au Caire en novembre 2019, le Comité de pilotage du PIDA a recommandé que l'AUDA-NEPAD et la CUA recherchent un appui transitoire pour permettre à l'AUDA-NEPAD de maintenir les experts en infrastructures dans les CER et l'AUDA-NEPAD afin de faciliter une transition en douceur, jusqu'à ce que l'appui à la prochaine phase du PIDA (2021-2030) soit finalisé avec la Banque africaine de développement (BAD).

68. En réponse à cette demande, l'Union européenne a affirmé qu'elle était prête à apporter son soutien à l'AUDA-NEPAD par le biais du Programme d'appui III de l'Union européenne/Union africaine (AUSPIII) afin de faciliter le maintien du placement de capacités dans les CER et l'AUDA-NEPAD. Cette offre d'assistance a été examinée davantage les 13 et 15 novembre en marge de la réunion sur les critères de sélection du PIDA PAP II par une équipe composée du Directeur des infrastructures de la CUA, du Directeur de l'exécution et de la coordination des programmes de l'AUDA-NEPAD et de la délégation de l'UE sur le programme d'appui III de l'UE/UA (AU SP III), où il a été convenu que cet appui devrait être utilisé directement par l'AUDA-NEPAD par le biais du budget du Département des infrastructures et de l'énergie pour 2020. À cet effet, l'AUDA-NEPAD a saisi le Sous-comité du COREP sur la supervision générale et les questions budgétaires pour approuver l'allocation de 1,630 million de dollars EU de l'UE/UA SP III au budget de la DIE pour 2020 à transférer à l'AUDA-NEPAD et afin de combler le DÉFICIT du budget 2020.

Conclusion et recommandations

69. Après explication fournie par la Commission, les États membres approuvent la demande à prendre en considération et à intégrer au budget de l'AUDA pour 2020 pour

financer son DÉFICIT de 2020 conformément à la décision du Conseil exécutif de Niamey.

70. Conformément à la Décision EX/CL.Dec1069 (XXXV) du Conseil exécutif, les États membres prennent acte de la soumission du budget final de l'AUDA-NAPD pour combler le déficit et étant le seul organe à se conformer à la décision du Conseil exécutif et recommandent de combler un nouveau déficit de financement pour le budget 2020.

P) Recommandation sur la demande de virement

71. La demande de virement a été présentée et adoptée telle quelle (annexe 1), y compris la couverture d'assurance médicale pour le PAP à financer par l'épargne interne. Toutefois, le Sous-comité a exprimé des préoccupations concernant les questions salariales.

72. Document-cadre du budget

Ce point a été présenté pour information avant l'examen du budget 2021 et il sera communiqué aux États membres et au F15 pour examen. La Commission a informé les participants à la réunion que le document-cadre du budget 2021 est prêt à être discuté. Le document-cadre du budget 2021 prend en considération le domaine thématique et les priorités de la nouvelle Commission en 2021 et sera présenté pour discussion à une date ultérieure en 2020.

73. Recommandation générale

- i. Le Sous-comité exprime son inquiétude quant à la soumission tardive du rapport par le Département des Affaires économiques et la ZLECAf et son mécontentement quant au refus des départements de se conformer à la recommandation de l'audit ;
- ii. Il propose de mettre en place un principe qui guide la soumission du budget supplémentaire avec un éventuel plafonnement à un maximum ;
- iii. Il demande en outre d'examiner les questions en suspens à une date ultérieure en 2020, principalement sur :
 - Le règlement financier/le statut et règlement du personnel ;
 - Le règlement financier du Fonds pour la paix
 - La Caisse de retraite
 - Le rapport d'audit juricomptable
- iv. Il demande à la Commission de communiquer le rapport sur la retraite du MAEP.

PARTICIPANTS

1. Algérie	29. Malawi
2. Angola	30. Mali
3. Bénin	31. Mauritanie
4. Botswana	32. Maurice
5. Burkina Faso	33. Maroc
6. Cameroun	34. Mozambique
7. République centrafricaine	35. Namibie
8. Tchad	36. Niger
9. Comores	37. Nigeria
10. République du Congo	38. Rwanda
11. Côte d'Ivoire	39. République sahraouie
12. République démocratique du Congo	40. Sénégal
13. Djibouti	41. Seychelles
14. Égypte	42. Sierra Leone
15. Guinée équatoriale	43. Somalie
16. Érythrée	44. Afrique du Sud
17. Eswatini	45. Soudan du Sud
18. Éthiopie	46. Soudan
19. Gabon	47. Tanzanie
20. Gambie	48. Togo
21. Ghana	49. Tunisie
22. Guinée	50. Zambie
23. Guinée Bissau	51. Zimbabwe
24. Kenya	52. Ouganda
25. Lesotho	
26. Liberia	
27. Libye	
28. Madagascar	

ANNEXES :

Annexe 1 : Demandes de financement de Budget supplémentaire

Annexe 2 : Analyse des demandes de budget supplémentaire par catégorie

ANNEXES :

Annexe 1 : Demande de financement de budget supplémentaire

2019				
Organe	Fonds de réserve de l'UA	Partenaires	Réaffectation	Total
AHRM	1.423.843			1.423.843
AUDA-NEPAD				-
DCMP	746.000			746.000
PAP			40.000	40.000
Paix & Sécurité				-
STATAFRIC				-
Commerce et Industrie			511.960	511.960
Total général	2.169.843	-	551.960	2.721.803

2020				
Organe	Fonds de réserve de l'UA	Partenaires	Réaffectation	Total
AHRM	401.760			401.760
AUDA-NEPAD		3.910.000		3.910.000
DCMP	180.000			180.000
PAP				-
Paix & Sécurité			26.069.361	26.069.361
STATAFRIC	1.619.222			1.619.222
Commerce & Industrie				-
Total général	2.200.982	3.910.000	26.069.361	32.180.343

Annexe 2 : Analyse des demandes de budget supplémentaire par catégorie

2019			
Organe	Budget de fonctionnement	Budget programme	Total
AHRM	1.423.843		1.423.843
AUDA-NEPAD			-
DCMP	746.000		746.000
PAP	40.000		40.000
Paix & Sécurité			-
STATAFRIC			-
Commerce & Industrie	511.960		511.960
Total général	2.721.803	-	2.721.803

2020			
Organe	Budget de fonctionnement	Budget programme	Total
AHRM	401.760		401.760
AUDA-NEPAD		3.910.000	3.910.000
DCMP			-
PAP			-
Paix & Sécurité		26.069.361	26.069.361
STATAFRIC	1.619.222		1.619.222
Commerce & Industrie			-
Total général	2.020.982	29.979.361	32.000.343

RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES

a. Examen du rapport des experts sur le recrutement

1. Le Sous-comité propose que la Commission apporte tout le soutien nécessaire pour faciliter le travail des experts indépendants en matière de recrutement conformément au plan de travail révisé recommandé.
2. Les participants à la réunion proposent l'adoption du rapport des experts du R10 et formulent ensuite les recommandations suivantes :
 - i. Demander aux experts de commencer immédiatement d'appliquer la méthode d'entrevue de la CBI et son système de classement, même en présence de l'APROB tout en permettant aux membres du R10 d'y assister en qualité d'observateurs.
 - ii. Installer et intégrer le nouveau module du SAP « Success Factor (Facteurs de succès) » et former le département utilisateur à ce sujet. (Mars à mai 2020)
 - iii. Élaborer les indicateurs comportementaux de l'UA et une banque de questions pertinentes qui seraient utilisées pour le recrutement, la promotion et la mobilité.
 - iv. Former d'autres vagues de panélistes d'entrevue des départements non inclus tout en surmontant la partialité observée dans la liste de la première vague en termes de zones géographiques et de notes. (Avril ou mai 2020)
 - v. Réviser le système de gestion de la performance afin d'intégrer ces indicateurs à côté des KPI (indicateurs clés de performance) techniques, afin de les automatiser à une étape ultérieure dans le nouveau module du SAP. (Mai à juin 2020)
 - vi. Remplacer le processus de recrutement pendant un certain temps afin de valider le nouveau système et de suggérer (si nécessaire) quelques ajustements fins ; y compris, mais sans s'y limiter, la participation au RSC et au PMC et à leurs panels d'entretien pertinents jusqu'à ce que la nouvelle structure de l'UA soit composée sur la base d'évaluations justes de l'effectif de la structure actuelle
 - vii. Consacrer deux salles de Caucus équipées de matériel audiovisuel permettant l'enregistrement des séances d'entrevue comme dossiers à des fins de réclamation, d'évaluation et de vérification.
 - viii. Revoir et mettre à jour sans cesse la liste des membres du panel de recrutement certifiés afin de pallier le renouvellement et les mises à jour des normes internationales (il est suggéré de le faire chaque année).

- ix. Demander l'implication du R10 dans le processus de passage de l'ancienne à la nouvelle structure et s'assurer que tous les postes sont occupés et fournir un plan de transition clair et détaillé.
- x. Demander un audit concernant l'application du Système SAP sur le recrutement et la raison du retard.
- xi. Demander la prolongation du mandat du R10 de mars 2020 à septembre 2020

b. *Taux de change préférentiel pour les bureaux de Genève et de Bruxelles*

- 3. Les participants à la réunion conjointe ont reporté le rapport du Consultant sur les taux de change préférentiels pour les bureaux de Genève et de Bruxelles pour examen et décision ultérieurs du COREP en raison de l'absence de consensus et des divergences d'opinions exprimées sur la question.
- 4. Les participants à la réunion conjointe proposent qu'il est urgent de mettre en place un projet de matrice sur la mise en œuvre des décisions relatives aux questions administratives et financières

c. *Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)*

- 5. Les participants à la réunion conjointe recommandent que la Commission accélère le processus de prise en charge des arriérés des États parties au MAEP et discute des modalités de garantie du paiement de ces arriérés avec le Comité ministériel sur le barème des contributions.
- 6. La Commission devrait procéder à un examen et à une évaluation approfondis des arriérés et des dettes dus par le MAEP.
- 7. La demande de budget supplémentaire doit être entièrement financée par le Fonds de réserve de l'UA.

d. *Examen de l'évaluation mi-exercice de l'exécution du programme de 2019 (Rapport sommaire)*

- 8. Les participants à la réunion conjointe **PRENNENT NOTE** du rapport sur le rapport sur l'exécution en milieu d'exercice et recommandent de sanctionner à l'avenir les départements et organes qui ne soumettent pas leurs rapports sur l'exécution du budget dans les délais impartis et font les observations suivantes :
 - i. EXPERIMENT leur préoccupation quant aux faibles taux d'exécution et à l'absence de rapports de départements tels que le Commerce et l'Industrie et l'ECOSSOC ;

- ii. EXPERIMENT de nouveau des préoccupations au sujet de la qualité du rapport qui n'incluait pas les défis spécifiques des départements affectant le taux d'exécution ;
 - iii. DEMANDENT aux experts du F15 de proposer des recommandations spécifiques sur l'amélioration de la qualité des futurs rapports et de les présenter pour examen et adoption ;
 - iv. PRENNENT ACTE de l'absence du Directeur par intérim de la PBFA et du Directeur de la SPPMERM et d'autres personnels clés des départements et recommandent que leur absence ne soit pas autorisée à l'avenir.
- e. *Rapport d'évaluation de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)***
9. Le Sous-comité recommande que, parmi les huit options présentées comme les modalités possibles de financement annuel de l'ACBF, accompagnées d'une analyse de la conditionnalité qui serait appliquée au financement de l'ACBF, les options 2 et 3 soient recommandées comme suit :

<i>Option 2 : Appui programmatique aux départements de la CUA et aux organes de l'UA</i>	<i>Financement basé sur une programmation conjointe entre les départements, directions et organes de l'ACBF et de la CUA pour tirer parti des avantages comparatifs.</i>	<i>Le financement des programmes à mettre en œuvre par l'ACBF sera pris en compte dans le processus budgétaire annuel, conformément à la décision EX.CL/1020 (XXXIII) de juin 2018.</i>
<i>Option 3 : Fonds de transit</i>	<i>Fonds de transit à l'ACBF par les partenaires internationaux et autres partenaires au développement, y compris les contributions volontaires des États membres.</i>	<i>Les modalités attachées aux fonds seraient examinées par les organes directeurs conformément à la décision EX.CL/Dec.1069 (XXXV) de juillet 2019 pour vérifier l'alignement sur les arriérés prioritaires de l'Agenda 2063.</i>

- 10. Demande au département de la Planification stratégique de réaliser un inventaire de tous les programmes et projets de renforcement des capacités qui ont été budgétisés pour l'année 2020 dans les différents départements et organes et de les transmettre à l'ACBF ;
- 11. Recommande que l'ACBF fournisse un rapport régulier aux organes directeurs de l'UA ; Conformément aux règles pertinentes de l'Union, le Conseil des vérificateurs externes de l'UA procède à une vérification externe a posteriori des comptes de l'ACBF ;
- 12. Propose que l'UA soit membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration de l'ACBF

f. Régime de retraite révisé de l'UA

13. Les participants ont reporté le débat sur la couverture médicale des retraités jusqu'à l'examen final du Règlement et Statut du personnel et ont fait les observations suivantes ;
- i. Les participants à la réunion soutiennent les recommandations du consultant pour la gestion interne de la Caisse de retraite du personnel de l'UA ; ils ont convenu que le Secrétariat de l'AUSPF sera financé par les États membres ; ils ont toutefois insisté sur le fait que des personnes compétentes et expérimentées devraient être nommées en tant que membres du Conseil d'administration, puisqu'elles seront chargées de la gestion de la Caisse, ainsi que des chargés d'investissement et des risques au sein du Secrétariat, étant donné que les États membres ne seront pas responsables de tout déficit qui pourrait se produire ;
 - ii. Expriment la préoccupation concernant l'incapacité du personnel à gérer en interne la pension et soutiennent l'accord avec l'Association du personnel de l'UA pour aller de l'avant avec la gestion de la caisse de retraite ;
 - iii. Le budget du Secrétariat doit provenir du salaire dans le cadre de la structure approuvée de l'UA ;
 - iv. L'Union africaine ne sera pas responsable de la création de la caisse et aucune charge ne devrait être imposée aux États membres.

g. Rapport sur le Fonds de l'Union africaine pour la femme africaine

14. Le Sous-comité a reporté la discussion à janvier 2020 sur la base des informations fournies par le Bureau de la vice-présidente. Il a recommandé l'établissement d'un mécanisme pour gérer correctement le Fonds pour la femme africaine et soumettre un rapport financier crédible.

h. Politique de l'UA sur les voyages

15. Le Sous-comité a pris note du rapport et demandé que toutes les observations écrites des États membres soient incluses dans le rapport. Il a également conseillé que le rapport soit modifié plus tard en 2020.

i. Recommandation sur la demande de virement

16. Le Sous-comité recommande l'approbation de la demande de virement telle que présentée, pour inclure la couverture de l'assurance médicale du PAP, qui doit être financée à partir de l'épargne interne. Toutefois, le sous-comité a :

- i) exprimé son inquiétude face à la présentation tardive du rapport par le Département des affaires économiques et la ZLECAf, et au refus des départements de se conformer à la recommandation concernant l'audit ;
- ii) proposé d'établir un principe pour guider la nouvelle demande de budget avec un éventuel plafonnement maximal de la demande.
- iii) demandé en outre le report de l'examen des questions en suspens à une date ultérieure en 2020, principalement :
 - Le Règlement financier/le Règlement et statut du personnel
 - Le Fonds pour la paix (FRR)
 - Le Fonds de retraite
 - Le rapport de l'audit juricomptable
- iv) Demandé à la Commission de faire circuler le rapport sur la retraite du MAEP.

j. Demandes de budget supplémentaire

17. Le Sous-comité recommande l'approbation d'un montant de **3.807,306 dollars UE** pour la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA), qui sera financé à partir d'une réaffectation dans le cadre du budget approuvé pour 2019. La réunion a pris note de la déclaration initiale du COREP sur la question. Ce point a été présenté à titre d'information seulement.
18. Le Sous-comité recommande l'approbation d'un montant de **450.000 dollars EU** pour soutenir les activités de réalisation d'un audit juricomptable et de performance indépendant de la Commission de l'Union africaine.
19. Le Sous-comité propose un budget supplémentaire de **50.000 dollars EU** pour soutenir l'enquête sur le personnel qui a quitté la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans des circonstances non éclaircies, et en référer aux organes directeurs conformément à la Décision du Conseil exécutif **EX.CL/Dec.1031 (XXXIV)**. La réunion conjointe propose un suivi des résultats de l'audit juricomptable et de performance indépendant conformément à la Décision.
20. Après des consultations approfondies, un budget révisé de **525.099 dollars EU** a été présenté et soumis à l'adoption du COREP pour le **déploiement des dix experts en matière de recrutement (R10)**
21. La réunion conjointe a formulé d'autres recommandations sur le point 4 ci-dessus:
 - i. La Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines (AHRM) doit utiliser les économies réalisées sur son budget approuvé pour 2019 pour appuyer le déploiement initial des experts ;

- ii. Elle doit proposer que la différence soit financée par le Fonds de réserve de l'UA.
- 22.** Après examen de la demande de budget supplémentaire présentée par le CACM, la réunion conjointe a :
- i. recommandé un budget total de **14.132,321 dollars EU**, réparti comme suit :
 - Budget opérationnel de **1.445.800 dollars EU** ; et
 - Budget-programme de **12.686.521 dollars EU**
 - ii. La demande de budget supplémentaire sera financée comme suit :
 - **2.445.800 dollars EU** du Fonds de réserve de l'UA ; et
 - **11.686.521 dollars EU** des partenaires au développement
- 23.** Après examen du budget supplémentaire du **Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)**, la séance conjointe a recommandé :

Un budget total de **5.022.427 dollars EU**, ventilé comme suit :

- Budget opérationnel : **2.036.708 dollars EU** ; et
- Budget-programme : **2.985.719 dollars EU**

Affaires sociales

- 24.** La réunion conjointe a examiné le budget supplémentaire relatif aux questions de migration à mettre en œuvre dans le cadre de l'initiative du Qatar et conclu comme suit :
- i. reporter les activités proposées dans le cadre de l'initiative du Qatar avant de soumettre la question à l'examen du Sous-comité des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
 - ii. rappeler le rapport du COREP sur la réunion conjointe des experts techniques du GSCBFAM et du F15, tenue du 27 mai au 2 juin 2019 à Bahir Dar, demandant que les activités menées dans le cadre de l'initiative du Qatar soient discutées par le Sous-comité compétent et que la Commission mette en œuvre cette recommandation.

Paix et Sécurité

- 25.** Après de longues délibérations sur la demande de budget supplémentaire relative à la paix et à la sécurité, la réunion conjointe a recommandé ce qui suit ;

- i) L'adoption par le COREP d'un montant de **4.324.837 dollars EU** à prélever sur les réaffectations budgétaires de 2019.
- ii) La fusion de certaines activités proposées, ce qui permettrait d'optimiser les ressources.
- iii) L'élaboration d'une structure sur les conflits locaux (Bamako) qui se réunira à Addis-Abeba.

Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT)

- 26.** La réunion conjointe a longuement délibéré sur la demande supplémentaire du CAERT de **125.967 dollars EU** et :
- i) Pris note des fonds disponibles du partenaire international s'élevant à **53.730 dollars EU**, soutien partiel à l'achat de l'imprimante.
 - ii) Reporté la demande de budget supplémentaire de **72.237 dollars EU** à la prochaine réunion conjointe pour examen dès réception des spécifications, des caractéristiques et des devis d'une telle imprimante.

Soutien du C5 à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le Soudan du Sud

- 27.** Le Département Paix et Sécurité a présenté un budget supplémentaire de **100.710 dollars EU** pour couvrir les activités du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine au Soudan du Sud (C5). Le Comité a :
- i. observé que les activités précédentes liées au C5 étaient financées par l'ancien Fonds pour la paix, qui a cessé ses financements depuis l'introduction du Fonds pour la paix revitalisé.
 - ii. recommandé la demande de budget supplémentaire de **100.710 dollars EU** à l'adoption par le COREP, un montant qui sera financé dans le cadre de la réaffectation du budget approuvé de 2019 de la Direction de la paix et de la sécurité (DPS).

Les femmes et le développement du genre

- 28.** Après avoir examiné la demande de budget supplémentaire par la WGDD, la réunion conjointe a recommandé **344.074 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP. La demande doit être financée par les partenaires au développement.

Bureau du Conseiller juridique

- 29.** Après examen de la demande de budget supplémentaire du Bureau du Conseiller juridique, la réunion conjointe a recommandé la somme de **315.265 dollars EU**

pour examen et adoption par le COREP. La demande devrait être assurée par le Fonds de réserve de l'UA.

Affaires politiques

- 30.** Après avoir examiné la demande de budget supplémentaire du Département des affaires politiques, la réunion conjointe a recommandé ce qui suit :
- i. Le Département doit améliorer la planification des activités relatives aux élections. Le scrutin étant prévisible, de telles approbations ne seront pas prises en considération à l'avenir.
 - ii. Le budget supplémentaire de **7.550.466 dollars EU** est approuvé provisoirement, sous réserve d'une ventilation détaillée, qui sera soumise au COREP parallèlement à cette recommandation.
 - iii. La demande sera financée comme suit :
 - a. Partenaires au développement : **4.489.000 dollars EU** ; et
 - b. Fonds de réserve : **3.061.466 dollars EU**

Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines (AHRMD)

31. Renouvellement de la maintenance des licences de soutien aux fournisseurs

La réunion conjointe a **REJETÉ** la demande en raison du manque d'explications appropriées sur la manière dont elle répond aux critères prévus à l'article 17 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UA. Elle a recommandé que ces éléments soient inclus dans le budget ordinaire/normal.

32. Sous-paiement des indemnités de logement et d'ajustement de poste du Dr Litha Musyimi-Ogana

La réunion conjointe, après examen de la demande, a recommandé que :

- i. La demande de budget supplémentaire de **59.101,56 dollars EU** soit soumise à l'examen et l'adoption du COREP.
 - ii. La demande soit financée dans le cadre de la réaffectation du budget de 2019 de l'AHRM.
- 33. Demande d'indemnités pour heures supplémentaires pour le personnel GSB (agents de sécurité, chauffeurs, coursiers, personnel médical, etc.)**

La réunion conjointe ayant délibéré sur la demande a recommandé ce qui suit :

- i) Une demande de budget supplémentaire de **116.420 dollars EU** au titre de l'indemnité des heures supplémentaires pour la période juin-décembre 2019.
- ii) Le budget doit être financé par le Fonds de réserve de l'UA.

34. Entretien des bâtiments de l'ancien Centre de conférences : Travaux de façade, de bardage et d'imperméabilisation

La réunion conjointe ayant examiné la présentation et la demande de budget supplémentaire, a recommandé ce qui suit :

- i) Une demande de budget supplémentaire de **1.038.895,16 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP.
- ii) Le budget doit être financé par le Fonds d'entretien de l'UA.

35. Achat d'équipements pour le passeport électronique de l'UA

La réunion conjointe, ayant examiné la présentation et la demande de budget supplémentaire, recommande ce qui suit :

- i) Un budget supplémentaire de **500.000 dollars EU** pour examen et adoption par le COREP.
- ii) Le budget doit être financé par le Fonds d'entretien de l'UA.

Direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité - PBFA

36. La réunion conjointe ayant examiné la présentation et la demande de budgets supplémentaires a :

- i) recommandé un budget supplémentaire de **92.744 dollars EU** pour financer la retraite, le reste du budget étant aimablement couvert par la République arabe d'Égypte.
- ii) s'est félicitée de l'offre de la République arabe d'Égypte d'accueillir la Retraite du Comité d'experts techniques du F15 et la Retraite des ministres des Finances du F15, du 27 au 31 octobre 2019, à Charm el-Cheikh, en Égypte.
- iii) demandé un budget supplémentaire de **156.000 dollars EU** pour soutenir la participation du Comité d'experts techniques du F15 aux réunions conjointes avec le Sous-comité du COREP sur la coordination de la supervision générale concernant les questions budgétaires, financières et administratives.
- iv) Souligné que les demandes de budget supplémentaire devraient être assurées par le Fonds de réserve de l'UA.

Réformes institutionnelles de l'UA

37. Le représentant de l'Unité des réformes de l'UA a présenté, pour examen, une demande de budget supplémentaire de **1.265.591,08 dollars EU** pour financer les activités de l'unité de 2019. La réunion conjointe a recommandé un budget supplémentaire équivalent à cette somme, devant être financée à partir du Fonds de réserve de l'UA.

Département des infrastructures et de l'énergie (IED)

38. La réunion conjointe a délibéré sur la demande de budget supplémentaire présentée par le département et recommandé l'approbation de la somme de **427.931,39 dollars EU** à financer dans le cadre de la réaffectation du budget approuvé pour 2019.

NEPAD-AUDA

39. Le représentant de la direction de l'AHRM a présenté la demande du NEPAD-AUDA pour l'examen d'un budget supplémentaire et la régularisation de la contribution volontaire que le NEPAD avait reçue de divers États membres de l'UA. La réunion conjointe :
- i) s'est félicitée de la contribution volontaire des États membres de l'UA figurant sur la liste ci-dessous pour soutenir les activités et les opérations du NEPAD-AUDA :
 - i) Gouvernement de la République d'Afrique du Sud – **500.000 dollars EU**.
 - ii) Gouvernement de la République du Rwanda - **100 000 dollars EU**.
 - ii) s'est félicitée de la contribution en nature du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud sous forme de locaux à usage de bureaux, et sa prise en charge des frais de fonctionnement des installations ;
 - iii) a recommandé que le montant de **1.100.000 dollars EU** reçu à titre de contribution volontaire des États membres de l'UA soit adopté par le COREP.
 - iv) Recommande que cette contribution volontaire soit utilisée pour financer le Centre de données, puisque le NEPAD-AUDA a déplacé son serveur depuis l'Allemagne vers l'Afrique et que les fonds serviront également à fournir un appui institutionnel à certaines Communautés économiques régionales pour la planification des ressources d'entreprise, en particulier l'UMA et la CEEAC.
 - v) a demandé au NEPAD-AUDA d'inclure cette contribution volontaire dans son budget 2019 comme source de revenu supplémentaire destinée à financer l'appui aux CER sélectionnées.

- vi) vi) a recommandé un budget supplémentaire de **319.606 dollars EU** en raison du changement de fournisseur d'assurance vie collective (passage de ALICO à MSH International), ce qui a augmenté les primes de manière significative, de 50 % par trimestre.
 - vii) a demandé à la Commission de l'UA, par le biais du Bureau de l'audit interne, de procéder à un examen approfondi de tous les arriérés et de toutes les dettes de l'AUDA et d'en faire rapport au Conseil exécutif par l'intermédiaire du COREP d'ici février 2020.
- 40.** Le Sous-comité a proposé un budget supplémentaire s'élevant à xxxxx dollars EU pour couvrir le déficit des coûts administratifs pour l'année : la séparation (150.000 dollars EU), les congés à domicile (200.000 dollars EU), les indemnités pour frais d'études (300.000 dollars EU), les heures supplémentaires (52.140 dollars EU), le téléphone (300.000 dollars EU) et le VSAT (200.000 dollars EU).
- 41.** Il a également proposé que la demande d'arriérés de salaires soit soumise à l'examen des experts du F15 puisqu'une décision a été prise sur la base de la somme approuvée de 11 millions de dollars. De ce fait, la réunion a rejeté le montant supplémentaire de **1.276.545 dollars EU**.
- 42.** Le Sous-comité a adopté une allocation spéciale pour Mme Anna Abebe s'élevant à **27.238 dollars EU**, sous réserve de signaler à la réunion tous les cas similaires et de présenter un rapport d'audit.
- 43.** En ce qui concerne l'indemnité à verser à M. Moctar Yedali conformément à la décision du Tribunal administratif, les États membres ont exprimé leur préoccupation et demandé l'ouverture d'une enquête par le biais de l'audit interne. Les personnes impliquées dans l'affaire Moctar devront être tenues responsables de la mauvaise gestion et de la prise de décisions ayant porté préjudice à l'organisation.
- 44.** Le Sous-Comité a recommandé le paiement à M. Moctar, de la somme de **194.464,89 dollars EU** conformément à la décision du Tribunal administratif, assorti d'une mise en garde pour la présentation d'un rapport en février 2020. Il a recommandé l'adoption de la demande supplémentaire sous réserve des remarques ci-dessous :
- iii. Le montant pourrait être payé tout en tenant pour responsables les personnes qui ont conseillé le Président de la Commission de l'UA ;
 - iv. M. Moctar devrait être transféré à un autre bureau où il pourrait mieux servir l'Union, la présence de deux (2) D1 dans la même Direction n'étant pas possible.
- 45.** Le budget supplémentaire de **511.960 dollars EU** pour la session extraordinaire du CTS sur le commerce et l'industrie a été soumis à approbation après clarification de la Commission. La réunion se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie.

46. Le budget de **746.000 dollars EU** pour les interprètes indépendants a été adopté avec recommandation de recruter du personnel permanent, de fournir un rapport d'audit sur ce cas particulier et de demander la participation du R10 au recrutement d'indépendants. Un montant supplémentaire de **180.000 dollars EU** a également été adopté pour couvrir le Sommet de février 2020 ;
47. Après discussion et explications fournies par la Commission, le Sous-comité a recommandé l'adoption du budget de l'Institut panafricain des statistiques (STATAFRIC) qui doit être financé par le Fonds général pour le fonctionnement du Bureau comme suit :
- v. Un montant de **2.116.779,00 dollars EU** au titre du budget opérationnel pour le fonctionnement et le recrutement d'une partie du personnel de STATAFRIC au cours de l'année 2020. Ce budget couvrira également l'achat d'ordinateurs, d'équipements, de fournitures de bureau, et d'autres dépenses pour la même année ; et
 - vi. **500.000 dollars EU** au titre du budget du programme visant à renforcer la mise en œuvre des activités de STATAFRIC pour l'année 2020.
48. Le Sous-comité a recommandé l'approbation du budget qui sera financé dans le cadre du fonds de réserve et sur la base du mandat prolongé du R10 jusqu'à septembre 2020. Un budget supplémentaire a été soumis pour l'achat et le déploiement du système de recrutement CBI pour un montant estimé à **341.760 dollars EU**. La formation sur SAP et deux séries de formations techniques sont estimées à **50.000 dollars EU**. Un autre budget de **50.000 dollars EU** est destiné au R10 pour aider la CUA dans sa transition vers le nouveau processus de recrutement, soit au total **441.760 dollars EU**.
49. Le Sous-comité n'a pas fait objection à la recommandation de la demande telle que présentée sur décision du Conseil de paix et de sécurité, et approuvée par le COREP, concernant l'initiative de paix en Afrique centrale et dans d'autres régions d'Afrique. Toutefois, la source de financement et le partenaire doivent être identifiés plutôt que de prévoir un financement à partir de l'épargne interne.
- vii. Soutien à la mise en œuvre du projet de systèmes de communication et d'information du commandement, du contrôle et de la force africaine en attente (C3IS) : **6.526 400 dollars EU**.
 - viii. Soutien à la création d'unités spéciales de sécurité mixtes (USMS) et à la mise en œuvre de l'Accord de paix en République centrafricaine : **5.423 093, 65 dollars EU**.
 - ix. Action de soutien de l'Union africaine à la Force opérationnelle multinationale conjointe de la Commission du bassin du lac Tchad (MNJTF) : **17.837.198,67 dollars EU**

50. Le Sous-comité recommande l'approbation d'un montant supplémentaire mobilisé de **2.280 000 dollars EU**, qui sera utilisé pour appuyer le déploiement du programme 100 000 PME de l'AUDA-NEPAD et couvrir le déficit du budget 2020, conformément à la décision du Conseil exécutif de Niamey

51. Conformément à la décision EX/CL.Dec1069 (XXXV) du Conseil exécutif, les États membres prennent note de la soumission du budget final de l'AUDA-NEPAD pour combler le déficit, étant le seul organe à se conformer à la décision du Conseil exécutif, et recommandent de combler d'autres déficits de financement pour le budget 2020.

**PROJET
DÉCISION SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la réunion conjointe du Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales des questions administratives, budgétaires et financières, du Sous-comité du COREP sur les programmes et conférences, et des experts techniques du Comité des quinze ministres des Finances (F15)

2. **APPROUVE** un budget supplémentaire de l'Union africaine pour l'exercice 2019, d'un montant total de **43.819.886 dollars EU**, dont **7.776.374 dollars EU** au titre du budget de fonctionnement et **36.043.512 dollars EU** au titre du budget-programme (Tableau 1). Ce budget sera en outre financé comme suit (Tableau 2):
 - a) **14.917.023 dollars EU** du Fonds de réserve;
 - b) **1.538.895 dollars EU** du Fonds d'entretien;
 - c) **17.785.186 dollars EU** des partenaires; et
 - d) **919.606 dollars EU** des contributions volontaires à l'ADUA-NEPAD ; et
 - e) **8.659.176 dollars EU** des épargnes réalisées en interne au moyen des réaffectations.

Tableau 1: Budget supplémentaire par catégorie

Organe	Budget de fonctionnement	Budget-programme	Total
CUA	5.380 060	32.457.794	37.837.854
MAEP	2.036.708	2.985.718	5.022.426
PAP	40.000		40.000
ADUA-NEPAD	319.606	600.000	919.606
Total général	7.776.374	36.043.512	43.819.886

Tableau 2: Budget supplémentaire par source de financement

Organe	Fonds de réserve de l'UA	Fonds d'entretien	Partenaires	Contributions volontaires	Réaffectations	Total
CUA	9.894.597	1.538.895	17.785.186		8.619.176	37.837.854
MAEP	5.022.426					5.022.426
PAP					40.000	40.000

ADUA-NEPAD				919,606		919,606
Total général	14.917.023	1.538.895	17.785.186	919.606	8.659.176	43.819.886

3. **ACCUSE RECEPTION** de 1 100 000 dollars EU de l'ADUA-NEPAD à titre des contributions volontaires des États membres et **FÉLICITE** les États membres concernés pour leur soutien;
4. **DEMANDE** à la Commission de reporter les activités proposées dans le cadre de l'initiative du Qatar jusqu'à ce que la question soit examinée par le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique;
5. **DEMANDE** en outre à la Commission, par l'intermédiaire du Bureau de la vérification interne, de procéder à un examen approfondi des arriérés et des dettes dus par l'ADUA-NEPAD et le MAEP et de faire rapport au Conseil exécutif par l'intermédiaire du COREP.

PROJET

DÉCISION SUR LE RAPPORT DES EXPERTS RELATIF AU RECRUTEMENT

1. **DEMANDE** à la Commission de fournir tout le soutien nécessaire aux experts indépendants pour faciliter leurs travaux sur la question du recrutement conformément au plan de travail révisé qui a été recommandé;
2. **DEMANDE** également à la Commission de mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'équipe des 10 experts en recrutement (R10), qui figurent dans le plan de travail révisé, comme suit:
 - i. Commencer à appliquer la méthode d'entretiens axés sur l'appréciation des compétences et son système de notation, même en présence du Comité chargé des nominations, des promotions et du recrutement (APROB) tout en permettant aux membres du R10 d'y assister en tant qu'observateurs ;
 - ii. Installer et intégrer le nouveau module logiciel SAP «Success Factor» (facteur de réussite) et former le département utilisateur à son application. (de Mars à mai 2020);
 - iii. Élaborer les indicateurs de comportement de l'UA et une banque de questions correspondante, qui seront utilisés pour le recrutement, la promotion et la mobilité;
 - iv. Former d'autres membres de comités d'entretien des départements non compris tout en surmontant le biais relevé dans la première liste en termes de zones géographiques et de grades. (Avril ou mai 2020);
 - v. Revoir le système de gestion des performances pour intégrer ces indicateurs à côté des principaux indicateurs de résultats techniques, afin de les automatiser ultérieurement dans le nouveau module SAP. (Mai à juin 2020) ;
 - vi. Remplacer le processus de recrutement progressivement pour prendre le temps de valider le nouveau système et proposer (si nécessaire) quelques ajustements; y compris, mais sans s'y limiter, la participation au RSC et au PMC et à leurs comités d'entretien pertinents jusqu'à ce que la nouvelle structure de l'UA soit pleinement dotée en effectifs sur la base d'une juste évaluation des effectifs de la structure actuelle ;
 - vii. Dédier deux salles de caucus équipées de matériel audio-visuel pour permettre l'enregistrement des séances d'entretien sous forme de dossiers à des fins de grief, d'évaluation et d'audit ;

- viii. Examiner et mettre à jour en permanence la liste des membres agréés du comité de recrutement afin de surmonter les problèmes liés au renouvellement et à la mise à niveau aux normes internationales (proposés sur une base annuelle).
3. **CHARGE** la Commission d'assurer la participation du R10 au processus de migration de l'ancienne structure vers la nouvelle structure, de veiller à ce que tous les postes soient pourvus, et de fournir un plan de transition précis et complet;
4. **DEMANDE** à la Commission de procéder à un audit concernant la mise en œuvre du système SAP sur le recrutement et la raison du retard pris dans son application;
5. **APPROUVE** la prorogation du mandat du R10 de mars 2020 à septembre 2020.

PROJET

**DÉCISION SUR LES TAUX DE CHANGE PRÉFÉRENTIELS
APPLIQUÉS AUX BUREAUX DE GENÈVE ET DE BRUXELLES**

1. **CHARGE** la Commission de suspendre l'application des taux de change préférentiels aux bureaux de Genève et de Bruxelles à partir de 2020.

PROJET

**DÉCISION SUR LE MÉCANISME
AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

1. **INVITE** la Commission à accélérer la prise en charge des arriérés des États parties au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et à discuter avec le Comité ministériel sur le barème des contributions des modalités permettant de garantir le versement de ces arriérés.
 - (i) **Examen de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution des programmes au titre de l'exercice 2019 (Rapport de synthèse)**
2. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** devant le faible du taux d'exécution des programmes, l'absence de rapports de certains départements, ainsi que la mauvaise qualité du rapport de synthèse;
3. **CHARGE** la Commission de travailler avec les experts du F15 à l'amélioration de la qualité des futurs rapports et de présenter ceux-ci pour examen et adoption.
 - (ii) **Rapport d'évaluation de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)**
4. **DÉCIDE** de mettre en œuvre une combinaison des options 2 et 3 sur les 8 options proposées en ce qui concerne le soutien financier de l'UA à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), ainsi qu'une analyse de la conditionnalité qui serait appliquée au financement, comme suit:

<i>Option 2 : Appui programmatique aux départements de la CUA et aux organes de l'UA</i>	<i>Financement basé sur une programmation conjointe de l'ACBF et des départements, directions et organes de la CUA pour tirer parti des avantages comparatifs..</i>	<i>Le financement des programmes à mettre en œuvre par l'ACBF sera pris en compte dans le cadre du processus budgétaire annuel, conformément à la décision EX.CL/1020(XXXIII) de juin 2018.</i>
<i>Option 3: Fonds en transit</i>	<i>Fonds en transit pour l'ACBF, provenant de partenaires internationaux et autres partenaires au développement, en particulier les contributions volontaires des États membres..</i>	<i>Les conditions liées à ces fonds seront examinées par les organes délibérants conformément à la décision EX.CL/Dec.1069 (XXXV) de juillet 2019 afin de vérifier l'alignement avec les priorités de l'Agenda 2063..</i>

5. **INVITE** la Commission à dresser un inventaire de tous les programmes et projets de renforcement des capacités qui ont été budgétisés au titre de l'exercice financier 2020 au sein de divers services et organes et à les acheminer vers l'ACBF.
6. **INVITE EGALEMENT** l'ACBF à fournir un rapport régulier aux organes délibérants de l'UA; et **DEMANDE** au Conseil des vérificateurs externes de l'UA,

conformément aux règlements pertinents de l'Union, de procéder à une vérification externe a posteriori des comptes de l'ACBF;

7. **INVITE EN OUTRE** l'Union africaine à devenir membre du Conseil d'administration et du Secrétariat exécutif de l'ACBF

(iii) Réforme du régime de retraite de l'UA

8. **APPROUVE** la proposition du consultant pour la gestion interne du Fonds de pension du personnel de l'UA et le financement par les États membres de son Secrétariat, et **INVITE** la Commission à veiller à ce que des fonctionnaires compétents et expérimentés soient nommés comme membres du Conseil d'administration du Fonds de pension, chargés de la gestion du fonds, ainsi que comme responsables des investissements et de la gestion des risques au sein du secrétariat étant entendu que les États membres ne seront aucunement comptables de tout éventuel déficit.
9. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ** par l'incapacité du personnel à gérer en interne la question des retraites et **APPUIE** l'accord avec l'Association du personnel de l'UA visant à faire avancer la gestion du Fonds de pension;
10. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que le budget du Secrétariat doit provenir des salaires au sein de la structure approuvée de l'UA et **ATTRIBUE** à la Commission la responsabilité de la création du fonds, sans charge pour les États membres.

(iv) Rapport sur le Fonds de l'UA pour les femmes africaines

11. **DEMANDE** à la Commission de créer un mécanisme pour gérer correctement le Fonds pour les femmes africaines et de soumettre un rapport financier crédible.
12. **PREND NOTE** du projet de budget final de l'ADUA-NEPAD destiné à combler le déficit de l'Agence qui est le seul organe à se conformer à la décision EX/CL.Dec.1069 (XXXV) du Conseil exécutif et **DÉCIDE** de fermer la porte à toute nouvelle mobilisation de ressources pour financer le déficit budgétaire 2020.

PROJET

**DÉCISION SUR LE BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2020**

1. **PREND NOTE** du rapport de la réunion conjointe du Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales des questions administratives, budgétaires et financières, du Sous-comité des programmes et conférences et des experts du Comité des quinze ministres des Finances (F15).
2. **APPROUVE** un budget supplémentaire de l'Union africaine pour l'exercice 2020, d'un montant total de **32.180.343 dollars EU**, dont **2.200.982 dollars EU** au titre du budget de fonctionnement et **29.979.361 dollars EU** au titre du budget-programme (Tableau 1). Ce budget sera en outre financé comme suit (Tableau 2):
 - a) **2.200.982 dollars EU** du Fonds de réserve;
 - b) **3.910.000 dollars EU** des partenaires; et
 - c) **26.069.361 dollars EU** des épargnes réalisées en interne au moyen des réaffectations.

Table 1: Budget supplémentaire par catégorie

Organe	Budget de fonctionnement	Budget-programme	Total
CUA	2.200.982	26.069.361	28.270.343
ADUA-NEPAD		3.910.000	3.910.000
Total général	2.200.982	29.979.361	32.180.343

Tableau 2: Budget supplémentaire par source de financement

Organe	Fonds de réserve de l'UA	Partenaires	Réaffectations	Total
CUA	2,200,982		26,069,361	28,270,343
ADUA-NEPAD		3,910,000		3,910,000
Total général	2,200,982	3,910,000	26,069,361	32,180,343

2020-02-07

Report of the Joint Sitting of the Sub-Committee on General Supervision and Coordination on Budgetary, Financial and Administrative Matters and the Experts of F15

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8363>

Downloaded from African Union Common Repository